

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Titre : Musée rétrospectif de la classe 68. Papiers peints à l'exposition universelle internationale de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Papier peint -- Europe -- 1870-1914

Description : 1 vol. (78 p.-[7 pl.]) : ill. ; 29 cm

Adresse : [Saint-Cloud] : [Imprimerie Belin frères], [1900]

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 8 Xae 532

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE532>

MUSÉE RÉTROSPECTIF
DE LA CLASSE 68
PAPIERS PEINTS

8^e Rue 532

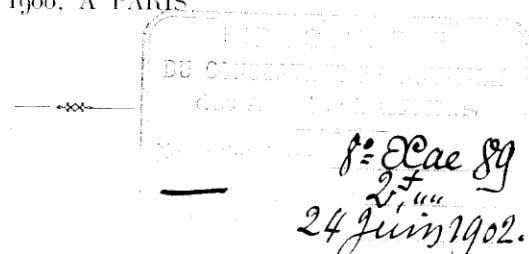
MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 68

PAPIERS PEINTS

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE

DE 1900, A PARIS



RAPPORT

DU

COMITÉ D'INSTALLATION



Exposition universelle internationale de 1900

SECTION FRANÇAISE

Commissaire général de l'Exposition :

M. Alfred PICARD

Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française :

M. Stéphane DERVILLE

Délégué au service général de la Section française :

M. Albert BLONDEL

Délégué au service spécial des Musées centennaux :

M. François CARNOT

Architecte des Musées centennaux :

M. Jacques HERMANT

COMITÉ D'INSTALLATION DE LA CLASSE 68

Bureau.

Président : M. GILLOU (Émile), ♀, président de la Chambre syndicale des fabricants de papiers peints.

Vice-président : M. LEROY fils (Isidore), O. ♀, papiers peints.

Rapporteur : M. GUIMARD (Hector), architecte, professeur à l'École nationale des arts décoratifs.

Secrétaire-trésorier : M. EVETTE (Armand), ♀, ingénieur des arts et manufactures, papiers de fantaisie.

Membres.

MM. BIGAUX (Louis), ♀, artiste peintre.

COUTY (Edme), ♀, dessinateur décorateur.

DESFOSSÉ (Eugène), papiers peints [Société anonyme des anciens établissements Desfossé et Karth].

FOLLOT (Félix), O. ♀, papiers veloutés.

GRANTIL (Justin), ♀, papiers peints.

JACQUES (Henri), couleurs pour papiers peints [maison Jacques-Sauve et C^{ie}].

JOUANNY (Georges), ♀, papiers peints, vice-président du Conseil de prud'hommes des produits chimiques de la Seine et du Comité central des chambres syndicales.

LAMEIRE (Charles), ♀, artiste peintre.

LE MAHIEU (Jules), papiers de fantaisie [ancienne maison V^e Chagnat et fils; Putois et Le Mahieu, successeurs].

PETITJEAN père (Joseph), ♀, papiers peints, ancien membre du Conseil municipal de Paris, ancien adjoint au maire du XI^e arrondissement.

Sous-Commission de l'Exposition rétrospective et centennale.

Présidents : MM. LAMEIRE (Ch.), ♀.

FOLLOT (F.), O. ♀, chargé de l'organisation du Musée et du rapport.

Secrétaire : M. COUTY (Edme), ♀.

Membres : MM. BIGAUX, ♀, CLAUDE, GUIMARD, LEPÈRE, MAYEUX, JOUANNY, ♀, PEYRE.

INTRODUCTION

En demandant aux organisateurs des musées rétrospectifs et centennaux un rapport sur l'histoire de leur industrie, l'administration de l'Exposition de 1900 n'a pas eu seulement l'intention de compléter le rapport général de cette grande manifestation : elle a voulu aussi profiter de la présence de ces pièces, éparses ordinairement, pour les cataloguer et permettre plus tard aux visiteurs, à la presse et aux collectionneurs, collaborateurs ou non, de conserver le souvenir de ces choses du passé, et d'avoir, par leurs descriptions, le moyen de se rappeler toujours ces spécimens qui illustrèrent ces Expositions spéciales.

Aussi bien au Petit Palais, où étaient exposées les merveilles de l'art industriel français, que dans les classes de chaque industrie, et grâce au concours des collectionneurs qui ont bien voulu mettre à la disposition des délégués de ces classes les précieux objets qu'ils possédaient, ces Expositions ont pu retracer, d'une façon fidèle, les différentes phases chronologiques de l'industrie et montrer, d'une façon irréfutable, les progrès accomplis pendant et avant ce siècle. Cette première tentative a été tellement appréciée des amateurs que l'on peut affirmer qu'elle a contribué, pour une large part, au succès de l'Exposition.

Heureux ceux qui ont été désignés pour ce travail, car ils ont eu la grande satisfaction de voir leur œuvre comprise et la joie d'avoir été associés à une manifestation dont la France peut se glorifier.

Ce fut en voyage, où j'étais allé chercher des matériaux, que j'appris que, dans la séance du 12 février 1898, mes collègues du Comité de la classe 68 m'avaient confié l'organisation des Expositions rétrospective et centennale du papier peint.

Ils savaient que déjà à l'Exposition du Livre et de la Musique, à Paris, en 1894, j'avais montré, dans une chronologie relative, des documents intéressants, et que, pour répondre au programme de l'article 3 du règlement général, au sujet des musées centennaux, ces documents suffiraient à représenter le passé de notre industrie.

J'acceptai avec plaisir cette nouvelle fonction et, désireux que j'étais de

répondre à l'honneur que me faisaient mes confrères, je me mis à la besogne dès mon retour à Paris.

Depuis plus de quarante ans j'avais commencé cette collection, et, si les débuts me parurent arides, plus tard ils m'intéressèrent vivement.

En effet, les quelques fragments de papiers anciens que je possédais déjà ne m'amusaient que parce qu'ils étaient naïfs de dessin et d'exécution. Mais, peu à peu, j'acquis des pièces plus complètes et je trouvai, soit dans l'ancien château de Bercy ou de Reuilly, soit dans des anciennes demeures ou des vieux meubles, des morceaux qui attirèrent définitivement mon attention.

Puis le hasard, cette providence des collectionneurs, me mit à même d'acquérir des pièces de la moitié du dix-huitième siècle, dont l'importance et la beauté confirmèrent définitivement tout le côté artistique de cette industrie.

Je compulsai des documents certains ; je m'occupai de leur classification, soit par le filigrane du papier, soit par le coloris mis à la main ou à la planche, suivant l'époque.

J'ai dit plus haut que le hasard m'avait aidé à collectionner d'importants vestiges du passé de notre industrie. Je dois dire aussi que j'ai trouvé, chez des personnes que j'intéressai par mon espoir d'arriver à reconstruire l'histoire de cette industrie si française, un concours vraiment utile.

Les difficultés du recrutement chez mes confrères, au contraire, provenaient surtout de ce que, toujours préoccupés de nouveau, ils laissaient souvent ou détruisaient ces matériaux qui coûtaient à entretenir ou à garder.

L'orfèvrerie, la céramique, la peinture, la sculpture, les tapis et les étoffes anciennes avaient trouvé des amateurs ; la matière, très souvent, ou la forme de l'objet lui assurait une place dans les collections ou dans les intérieurs ; mais un bout de papier, même enluminé, n'attirait aucunement les regards de ceux qui en avaient possédé.

C'est donc petit à petit et patiemment que, à Paris, en province ou même à l'étranger, j'ai trouvé des pièces très intéressantes, se faisant suite et dignes d'être collectionnées.

J'eus aussi la bonne fortune de pouvoir faire connaître au petit-fils de Jacquemart, successeur de Réveillon, les travaux que j'avais déjà faits sur le passé de l'industrie du papier peint, et je fus assez heureux pour qu'il me fit don, avec le consentement de M^{me} Delamotte, sa sœur, de la superbe collection, composée des originaux, des références et panneaux manufacturés des maisons Réveillon, de 1765-1789, et de Jacquemart et Besnard, ses successeurs, 1791 à 1840.

Ce don était accompagné d'une lettre qui témoignait « du souvenir filial que

doivent des petits-enfants respectueux et reconnaissants des traditions de famille à un aïeul vénéré » et le désir de voir ces documents faire partie de collections relatant l'histoire de cette grande industrie nationale, où le nom de Jacquemart marque un rang honorable. Avec ce nouvel appoint, je pus combler les lacunes qui existaient dans ma collection, dont les premiers spécimens remontaient à 1700, entre les époques de 1700 à 1800.

Grâce à ces matériaux, je pus montrer définitivement ces pièces historiques et mettre sous les yeux du public de l'Exposition rétrospective une chronologie de plus de deux cents pièces, telles que : le blason donné à cette corporation, en 1260, par Etienne Boileau, prévost des marchands de Paris ; l'historique (résumé) de l'industrie des papetiers, dominotiers, cartiers ; des arrêts royaux, des estampes des plus fameux imprimeurs, tels que :

Dumont, Basset, Gabriel Huquier, Scotin, Jacques Chérau, Pariset, Aubert, Arthur et Robert et autres, qui fabriquaient du papier pour tenture et des écrans pour paravents, de 1700 à 1795 ; et des originaux de Huet, Jean-Baptiste Fay, Cietti, Prieur, Paget, Lavallée-Poussin, Méry père et Audoin ; puis des décors, des lampas, mats ou veloutés, des fabriques de Defourcroy, de Pariset, d'Aubert, de Réveillon, de Legendre, de Lancake, de Legrand, de Jacquemart et autres, de Paris ; ainsi que des spécimens de la fabrique de Moutrilles, à Besançon ; et enfin des feuilles de dominos et des gardes de livres provenant des fabriques de Letourmy et de Rabier-Boulard, d'Orléans. Voilà pour la première partie, laquelle contenait près de deux cents pièces.

Pour l'Exposition centennale, j'abordai l'histoire du siècle (1800-1889), avec des matériaux non moins curieux.

J'avais déjà une collection très complète, et, grâce aux dons de MM. J. Zuber de Rixheim, de M^{me} A. Leroy-Dufour, de Victor Pacon et d'autres généreux donateurs, je pus montrer, avec les lithographies des anciens décors, les principales créations de Riesner, Auguste Couderc, Thomas Couture, Lemaire, Muller, Cron, Galland, Polisch, Dumont, Martin et autres, des références, ainsi que des compositions des années 1800 à 1889 ; des originaux antérieurs à cette époque de Fragonard fils, de Malaine, de Laffitte, de Mader père, de Wagner etc., etc. J'ajoute également que les renseignements que j'avais obtenus, dans ma jeunesse, de MM. Leroy-Dufour, de M. Délicourt et de mon père, qui fut le contemporain de ce dernier, m'ont permis de reconstituer le passé complet de l'industrie du papier peint, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

Ce sont ces résultats que je suis heureux de retracer plus loin, après le catalogue des objets contenus dans les deux salles de la Classe 68.

Malgré ces documents pour l'Exposition centennale, dont le montant était de près de trois cents pièces, j'aurais voulu enrichir encore davantage cette Exposition, et si je n'ai pas réussi dans toutes mes demandes auprès des personnes que

je savais posséder soit un paravent, soit des écrans ou d'autres pièces, je dois néanmoins remercier les prêteurs dont les noms suivent :

MM. Eug. Desfossé : un tableau ;
Victor Germanaz : trois tableaux de 1843 et dix panneaux de papier peint ;
Isidore Leroy : planches et cylindres de 1843 ;
Charles Hénault : un panneau papier peint 1833 ;
Auguste Petitpas : deux feuilles de paravent de 1770 ;
Eugène Vacquerel, pour l'industrie du papier de fantaisie : quatre références et des feuilles de papier de fantaisie ;
Mérou : des devants de cheminées.

Je dois également des remerciements aux donateurs qui sont MM. René Jacquemart et M^{me} Delamotte ; puis MM. Gillou, Jouanny, Minet, Dubosc, Foulquier, Buzin, etc. Et j'ajouterai, pour remplir un devoir de reconnaissance, qu'avec les conseils et les bienveillants encouragements donnés par M. Stéphan Derville, directeur adjoint chargé des Musées centennaux, ainsi que les précieux avis de M. François Carnot, son délégué, les soucis des détails du travail pour l'emplacement et pour l'installation de ces classes ont été simplifiés et facilités.

Ils ont droit, pour une part, au succès obtenu par ces Expositions faites aussi complètement pour la première fois en France.

La Classe 68 a été heureuse de s'associer avec empressement à ce mouvement, et, par les spécimens d'un passé glorieux exposés avec le papier peint moderne, elle a pu, une fois de plus, faire confirmer le côté artistique et la supériorité de cette industrie si française.



CATALOGUE

des pièces composant les Musées rétrospectif et centennal DE LA CLASSE 68

CHRONOLOGIE DE L'INDUSTRIE DU PAPIER PEINT

L'industrie du papier peint en France date du commencement du dix-septième siècle.

En 1610, Le François, dominotier, enlumineur à Rouen, fabrique des écrans pour meubles, et des papiers veloutés pour tentures.

Les dominotiers, enlumineurs, imagiers, sculpteurs et tailleurs de cruchefis, composaient la soixante et unième corporation, classée vers 1260 par Étienne Boileau, prévost des marchands.

Ils avaient une bannière donnée par Louis XI en juin 1467.

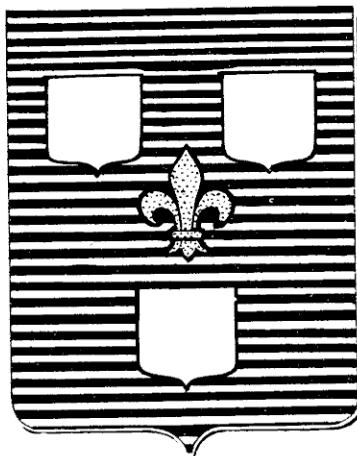
Ils étaient exempts du guet et des impôts, l'industrie étant d'art et de luxe, et travaillaient pour honorer la sainte Église, ainsi que le Roy, les Comtes et les Gentils-Hômes.

Ils étaient régis par les statuts et règlements corporatifs dont les principaux sont ceux des années 1386, 1397, 1408, 1418, 1449, 1486 et 1778.

En 1608, les imagiers, graveurs, enlumineurs, voulurent créer une corporation spéciale ; le prévost de Paris rend une sentence qui conclut à la non-érection des enlumineurs en communauté, etc., etc.

En 1688, Jean Papillon, graveur, invente la planche à imprimer en bois, et dès cette époque, l'industrie de la gravure et celle de la tenture prennent un essor qui ne doit plus se ralentir.

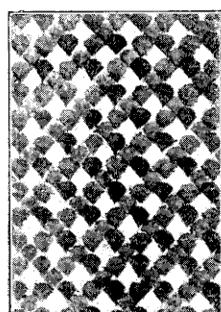
Malgré les planches, certains papiers pour écrans, meubles et tentures sont encore enluminés à la main jusqu'en 1793.



Blason de la corporation des peintres, sculpteurs, graveurs et enlumineurs.
D'azur, à trois écus d'argent, 2 et 1, chargé en abyme d'une fleur de lys d'or.

Collection appartenant à M. F. Follot.

1. Petit damas, fabriqué chez Defourcroy, marchand cartier, papetier, dominotier, rue Jacob-Saint-Germain, à Paris, en 1700 (adresse dans la marge.) 1
2. Toile veloutée sur fond d'or (au pochoir), Rouen, 1720. 2
3. Spécimens de l'industrie du dominotier; dominos et gardes de livres, imprimés entre 1720 et 1750.
Un de Letourny d'Orléans.
Un de Rathier, Boulard d'Orléans, filigrane (petite cloche), plus quatre pièces. 9
4. Fragment d'une tenture imprimée vers 1720/30, planche et pochoir (filigrane de Caperony) (première orthographe.) 10
5. Spécimen de la fabrication de Basset, graveur, enlumineur et fabricant de papier peint pour meubles.
Deux estampes, et un échantillon de tenture (pochoirs et planches), 1730. 13
6. Gravure et tenture (deux couleurs), provenant de la maison Jacques Chereau, graveur, enlumineur et imagier, lequel perfectionna les papiers à rentrures à plusieurs planches pour tentures vers 1740. 15

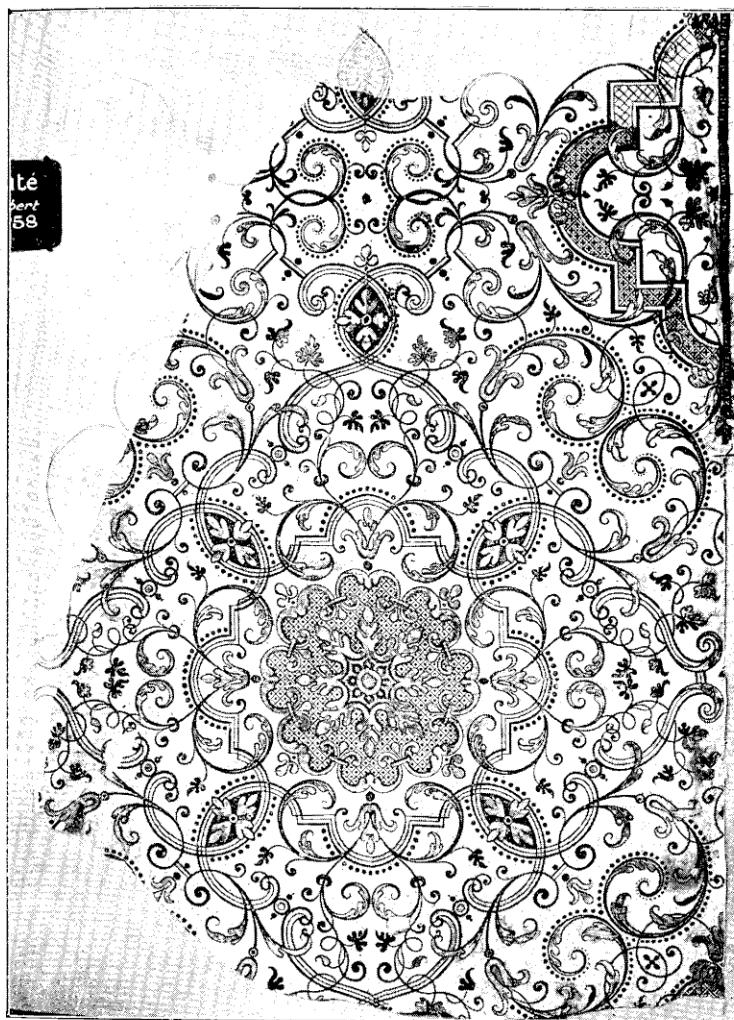


Domino imprimé chez Rabier-Boulart, à Orléans, vers 1760.



Fragment de tenture imprimée vers 1730 chez Basset, graveur, fabricant de papiers peints (enlumineur).

7. Gravure provenant de la maison Jean-Gabriel Huquier fils, graveur, enlumineur, qui imita, vers 1730, le papier anglais pour meubles. 46
8. Décor chinois imprimé vers 1777, chez Réveillon. 17
9. Dominos imprimés entre 1750 et 1780, pour garde-livres et meubles (quatre pièces.) 21



Fragment de tenture imprimée chez Aubert vers 1750
(adresse en marge).

10. Fragment de tenture enluminée et imprimée vers 1750, chez Aubert, et provenant du château de Bercy (construit en 1660, démolî en 1860). En marge : « à Paris, rue Saint-Jacques, au Papillon Aubert ». 22
11. Spécimen de l'industrie de l'imagier-graveur au dix huitième siècle.
Deux écrans enluminés : « La mort de la Vierge » et « Prière au Saint-Ange gardien » imprimés chez Daumont. 24

12. Les Quatre Saisons, écrans et un dessin nuelle de chez Aubert (au Papillon), rue Saint-Jacques, de 1750 à 1760 (adresse en marge.) 29

13. Guirlande de fleurs, sur rayure, dessin velouté, imprimé chez Aubert (au Papillon), vers 1758. 30



L'HIVER

Partie des quatre saisons, panneaux pour écrans imprimés chez Aubert (au Papillon), vers 1750/60.

14. Tenture provenant du château de Bercy, attribuée à Richard Lancake, fabricant de papiers peints à Charenton, vers 1760, et supplique de Lancake au roy (pièce détachée.) 32

15. SEPT ARRÈTS DU ROI, CONCERNANT LE PAPIER PEINT (1763-1787) :

4^e *Du 27 février 1763*, qui ordonne que toutes les estampes et images y désignées, ensemble tous les papiers gravés, dessinés ou imprimés, peints en façon de damas, d'indiennes, tapisseries et autres aussi désignés dans ledit arrêt, venant de l'étranger, acquitteront

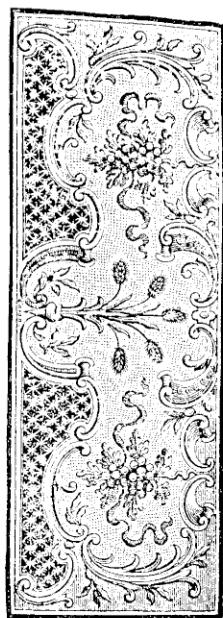
ARRÈS T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui ordonne que toutes effampes & images y défiguées ensemble
tous papiers graves, dessinés ou imprimés, peints en façon
de damas, d'indiennes, tapisseries & autres aussi défiguées dans
ledit arrêt, venant de l'étranger, acquitteront les droits à toutes
les entrées du royaume, à raison de Cent sous du quintal, qu'il
ne sera perçu, sur lettres marchandes de papiers qui servent
envoyées à l'étranger, que Dix sous du cent solvant, & qu'elles
pourront circuler librement dans les différentes provinces du
royaume en exemption de droits; Sa Majesté n'entendant
nemmoins comprendre au nombre des lettres marchandes les
papiers en laine haïée, autrement dits tonifies.

Du 27 Février 1765.

Extrait des Règlements du Conseil d'État.

LE ROI s'étant fait représenter l'arrêt rendu en son Conseil
le 28 février 1723, par l'article II duquel Sa Majesté
auroit accordé l'exemption de tous droits, tant aux effampes
etc., etc.



ARRÈS T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui, en interprétant, en tant que de besoin, celui du 27 février
dernier, ordonne que les Officiers-contrôleurs des Papiers,
continueront à percevoir aux entrées de Paris, sur les Papiers
dorés ou argentés, les droits qui leur sont attribués, confor-
mément au Tarif de 1724.

Du 24 Août 1765.

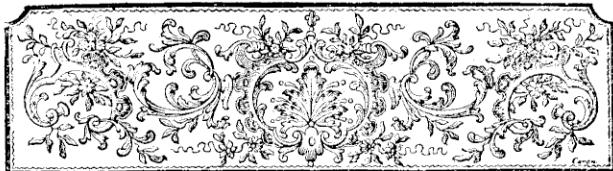
Extrait des Règlements du Conseil d'État.

SUR la requête présentée au Roi, en son Conseil, par les
Officiers-contrôleurs des Papiers & Cartons, contenant, que
par le tarif du 20 juin 1724, les droits qui leur sont attribués aux
entrées de Paris, sont fixés; savoir, a lui des papiers dorés ou
argentés, à quatre livres par rame, & celui des papiers marbrés
à vingt-cinq fois aussi par rame: Que pour composer un quintal,
il faut huit rames de papier doré ou argenté, & en papier marbré
six rames; en forte que le droit sur les papiers dorés ou argentés,
etc., etc.



les droits à toutes les entrées du royaume, à raison de cent sous du quintal; qu'il ne sera perçu, sur lesdites marchandises de papiers qui seront envoyées à l'étranger, que dix sous du cent pesant.

2^e *Du 24 août 1763*, qui ordonne que les officiers-contrôleurs des papiers continueront à percevoir aux entrées de Paris, sur les papiers dorés ou argentés, les droits qui leur sont attribués, conformément au tarif de 1724.



A R R E S T
D U C O N S E I L D'É T A T
D U R O I,

Qui ordonne qu'à l'avenir les Tontisses & Papiers-tontisses qui viendront de l'étranger, payeront à toutes les entrées du royaume, Vingt livres par quintal poids de marc; & qu'celles qui sortiront à l'étranger, ne payeront pour tous droits que Vingt sous pour cent aussi du quintal.

Du 1^{er} Décembre 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

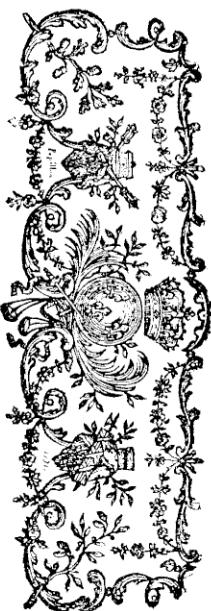
LE ROI étant informé qu'il s'est établi dans le royaume plusieurs fabriques d'une espèce d'étoffe faite avec de la tonture de draps ou de laine hachée, qui est fixée par un mordant sur un fond, ou de toile ou de papier de couleur, en différens dessins, appelée, savoir; celle sur toile, Tontisse; & celle sur papier, Papier-tontisse: Et Sa Majesté voulant favoriser ces fabriques & celles qui pourroient encore s'établir, & leur assurer une préférence sur les tontisses étrangères.

etc., etc.

3^e *Du 1^{er} décembre 1766*, qui ordonne qu'à l'avenir les tontisses et papiers-tontisses qui viendront de l'étranger payeront à toutes les entrées du royaume vingt livres par quintal, poids de marc; et que celles qui sortiront à l'étranger ne payeront pour tous droits que vingt sous pour cent aussi du quintal.

4^e *Du 21 mars 1768*, qui augmente les droits d'entrée sur tous les papiers peints ou imprimés, propres à faire des tapisseries, venant de l'étranger.

5^e *Du 25 janvier 1771*, portant réduction des droits à la sortie du royaume, sur les papiers peints appelés *tontisses*; et ordonne que les fabricants sont tenus de mettre leur nom sur chaque rouleau de ces papiers.



ARRÈS T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

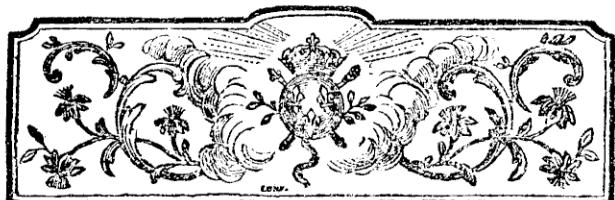
Qui augmente les droits d'Entrée sur tous les Papiers peints ou imprimés, propres à faire des tapissieries, venant de l'Etranger.

Du 21 Mars 1768.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil, le 17 Février 1765, par lequel Sa Majesté auroit, entre autres choses, ordonné que les papiers imprimés ou peints, en façon de damas, d'indiennes & de tapissieries, venant de l'Etranger, payeroient à toutes les entrées du Royaume, cinq livres par quintal : Et Sa Majesté étant informée qu'il est apporté de l'Etranger des quantités considérables de papiers peints ou imprimés en façon de damas, d'indiennes & tapissieries, qui se débiterent en concurrence avec ceux des fabriques qui se font établies dans le Royaume. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir, & détruire assurer une préférence aux fabriques nationales, etc., etc.

6^e *Du 15 mars 1787*, qui déclare que l'art de peindre et d'imprimer le papier fabriqué pour être employé en meubles forme une dépendance de la Maîtrise des Marchands Papetiers, Cartiers, Dominotiers, Feuilletiers, portée par les états et tarifs annexés aux édits des mois de février 1778 et d'avril 1779.



A R R È T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qu'il déclare que l'art de peindre & d'imprimer le papier fabriqué pour être employé en meubles, forme une dépendance de la Maîtrise des Marchands Papetiers-Cartiers-Dominotiers-Feuilletiers, portée par les états & tarifs annexés aux Edits des mois de Février 1778, & d'Avril 1779.

Du 15 Mars 1787.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE Roi, étant informé qu'il s'est élevé dans le ressort du Parlement de Rouen des doutes sur la question de savoir si l'art de peindre ou d'imprimer etc., etc.

7^e Règlement concernant la contrefaction des papiers peints et tontisses, dans la communauté des maîtres peintres, sculpteurs, doreurs et marbriers, homologué par sentence de M. le Lieutenant de police sur les conclusions de M. le Procureur du Roi, en date du 11 septembre 1778, et qui ordonne que tous les fabricants de papiers peints ou tontisses seront tenus de composer tous les rouleaux qu'ils vendront ou mettront en vente *de neuf aunes de long*; comme aussi que tous les fabricants seront tenus d'apposer aux deux chefs desdits rouleaux, en tête et à la fin de chacun d'eux, leurs noms et la marque de leur manufacture, et ce, sous peine de saisie de tous les rouleaux qui se trouveront chez les marchands et fabricants ayant les deux chefs marqués, et qui auront moins de neuf aunes de long; comme aussi sous peine d'une amende de 200 livres contre les contrevenants, applicable moitié au profit de Sa Majesté, et l'autre moitié au profit des syndic et adjoints en charge, etc., etc.

39



DE PAR LE ROI

RÉGLEMENT, concernant la contrefaction des

Papiers peints & toniflés, dans la Communauté

des Maîtres Peintres, Sculpteurs, Doreurs &

Marbriers ; homologué par Sentence de M. le

Lieutenant de Police, sur les Conclusions de M.

Procureur du Roi, en date du 11 Septembre 1778.

Extrait des Registres de la Communauté des Maîtres Peintres &

Sculpteurs, Doreurs & Marbriers,

CEJOURD'HUI, mardi 4 Aout 1778, trois heures de relevée ; la Compagnie assemblée en la manière accoutumée, les Syndic & Adjoints ont observé qu'il leur a été fait des représentations par plusieurs Maîtres Fabricans de papiers en meubles, que divers Ouvriers fabriquaient des rouleaux de papier d'une longueur inférieure aux longueurs ordinaires, ce qui fait beaucoup de tort à ceux qui fabriquent loyalement, attendu qu'ils doivent vendre plus cher que ceux dont les rouleaux font d'une longueur inférieure ; qu'il est de l'intérêt du Public & des membres de la Communauté, qu'il ne soit pas fait de surprise sur la longueur des rouleaux.

Sur quoi la Compagnie ayant mûrement délibéré, elle a arrêté, sous le bon plaisir des Magistrats, qu'en augmentant aux règlements portés en la délibération du 4

*À*out dernier concernant les papiers peints, il sera ordonné que tous les Fabricans de papiers peints ou toniflés seront tenus de composer tous les rouleaux qu'ils vendront ou mettront en vente, de neuf aunes de long ; comme aussi que tous les Fabricans feront tenus d'apposer aux deux chefs des rouleaux, en tête & à la fin de chacun d'eux, leurs noms & la marque de leur manufacture ; &

ce, sous peine de faire de tous les rouleaux qui ne trouveront chez les Marchands & Fabricans ayant les deux chefs marqués, & qui auront moins de neuf aunes de long ; comme aussi sous peine d'une amende de 250 liv. contre les contrevenants, applicable moitié au profit de Sa Majesté, & l'autre moitié au profit des Syndic & Adjoints en charge ; que défenses seront parcelllement faites à toutes personnes, de contrefaire lesdites marques, sous les noms peints ; & enfin, la Compagnie a autorisé les Syndic & Adjoints à faire homologuer & afficher la présente délibération partout où besoin sera, ainsi & de la même manière que la précédente délibération.

Comme aussi la Compagnie a traité divers objets relatifs aux affaires de la Communauté.

A

etc., etc.

16. Spécimen de la fabrication de Pariet, graveur, imagier, fabricant de papier peint, vers 1770.

Trois pièces dont deux écrans représentant :

1^o Éliézer et Rébecca à la fontaine;

2^o La tentation de saint Antoine;

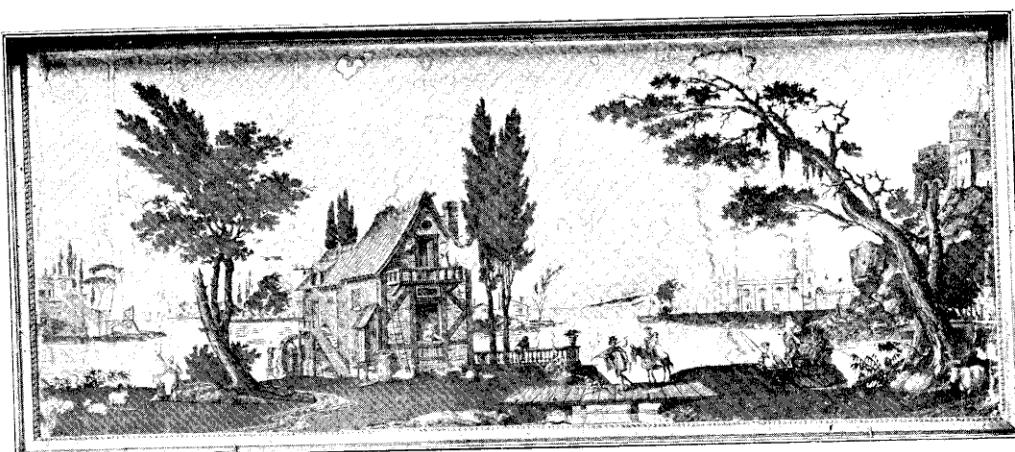
3^o Une feuille pour tapisserie (planche et pochoirs.)

42

17. Oiseaux, vases et médaillons, grand lampas imprimé chez Réveillon vers 1770. 43

18. Deux feuilles d'un paravent Louis XV (1770), édité chez Daumont, graveur à Paris.

Quatre médaillons entourés d'un treillage, deux motifs d'animaux, plus la sculpture et l'astronomie. 44



Dessus de porte imprimé chez Arthur et Robert vers 1786.

19. Imitations de Perse et céramique (2 pièces), imprimées chez Réveillon (1772-1773). 46

20. Fleurs et rubans, dessin velouté, imprimé chez Réveillon, vers 1772. 47

21. Tenture fleurs et bandes lissées (1773). 48

22. Perses avec hachures, dessins imprimés chez Réveillon de 1773 à 1780 (2 pièces, vert et cerise.) 50

23. Médaillons et lauriers, lampas imprimé chez Réveillon, en 1781 (blanc d'argent sur bleu.) 51

24. Rubans et fleurs, lampas imprimé chez Réveillon, en 1778. 52

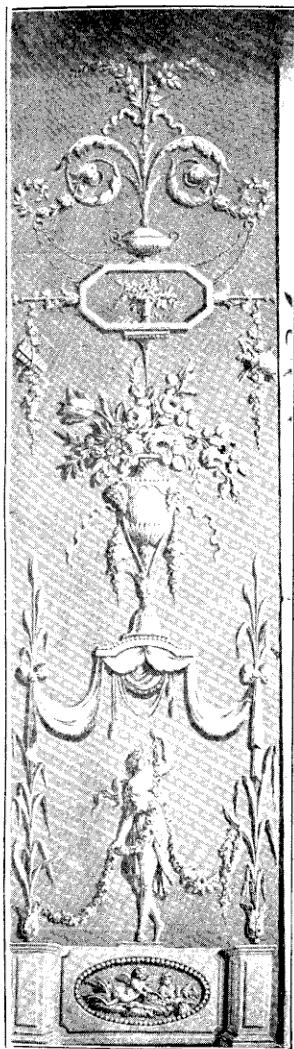
25. La Muse Calliope; gravure taille-douce, éditée chez Arthur et Robert, fabricants de papiers peints, vers 1780. 53

26. Damas velouté de la manufacture royale de Réveillon, imprimé vers 1784. Au dos, marque de la manufacture de Réveillon, la couronne et trois fleurs de lys. 54

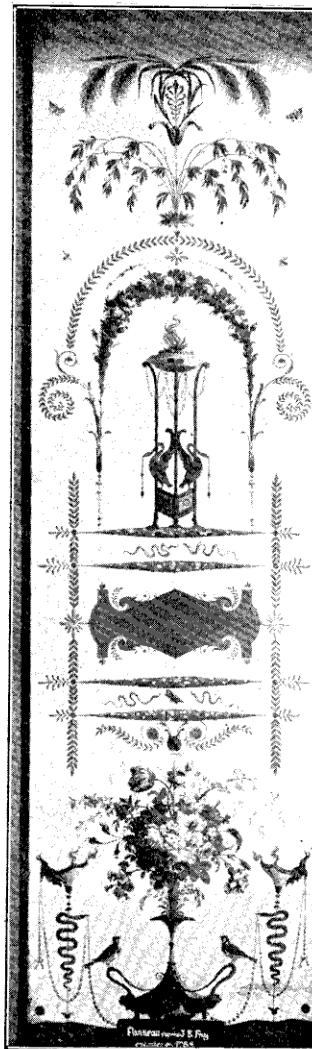
27. Draperies et vases de fleurs, lampas imprimé chez Réveillon en 1784. 55

28. Cariatides et motifs genre Bérain, original d'un décor imprimé à la manufacture royale de Réveillon vers 1785 (2 pièces.) 56

29. Draperie et cornes d'abondance, montant d'un décor dessiné par Cietti, imprimé en 1785 dans la manufacture royale de Réveillon.	57
30. Amours et fleurs, montant imprimé chez Legrand, en 1785.	58
31. La Chasse, perse imprimée chez Réveillon, en 1785.	59



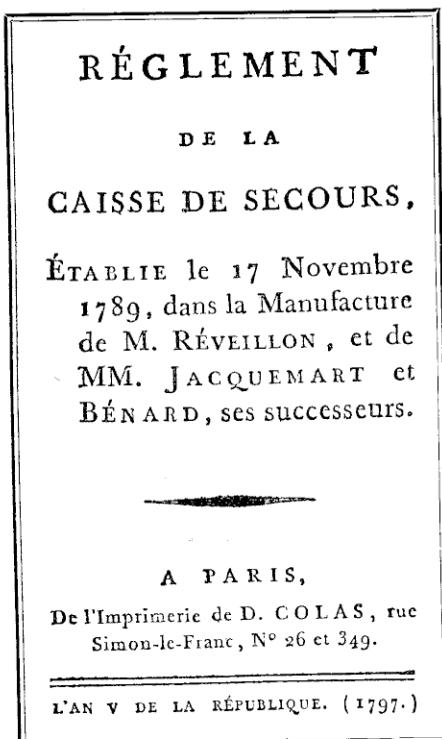
Panneau d'après Cietti,
imprimé à la manufacture royale de Réveillon
vers 1786.



Panneau d'après J.-B. Fay,
imprimé à la manufacture royale de Réveillon
vers 1788.

32. Dessus de portes, paysages d'après Hubert-Robert, imprimés chez Arthur et Robert, vers 1786 (2 panneaux).	61
33. Lions et Dauphins, panneau d'après J.-B. Fay, exécuté en 1786 à la manufacture royale de Réveillon.	62
34. Médailon, baldaquins et amours, panneau dessiné par Cietti, imprimé en 1786, dans la manufacture royale de Réveillon.	63

35. Cadueée et Terme, montant d'un décor dessiné par Cietti, imprimé en 1786 dans la manufacture royale de Réveillon. 64



Couverture du cahier de la caisse de secours de la maison Réveillon.

36. Grisailles, bordures imprimées chez Réveillon, de 1786 à 1789 (4 pièces). 68

37. Bordures, perses diverses (1760-1770) (4 pièces). 72

38. Mercure et le Soleil, décor dessiné par Paget et exécuté en 1787 chez Réveillon (1 panneau). 73

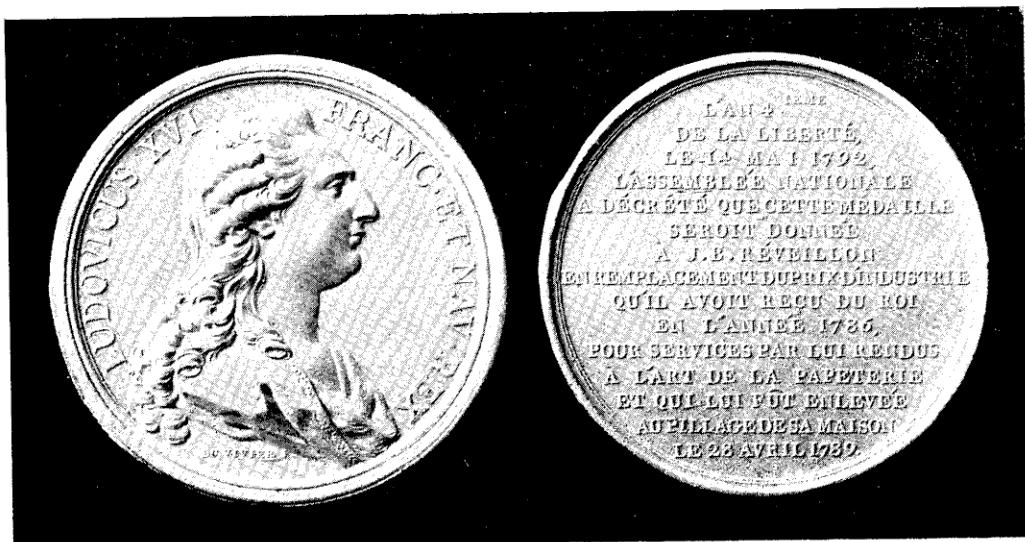
39. Feuilles de papier fabriquées à Courtalain-en-Brie dans la fabrique de papiers blancs de Réveillon, destinés à former un rouleau (24 feuilles). On lit dans le filigrane : Courtalain n° 5. 74

40. Corbeilles de fleurs et draperies, panneau dessiné par J.-B. Fay, et imprimé dans la manufacture royale de Réveillon vers 1787. 75

41. Spécimen de la fabrication de Moutrille à Besançon, de 1787 à 1800. Trois pièces papier peint et un certificat de résidence du citoyen Moutrille, à Besançon. 78

42. Masque et grelots, montant d'après J.-B. Fay, exécuté en 1788 dans la manufacture royale de Réveillon. 79

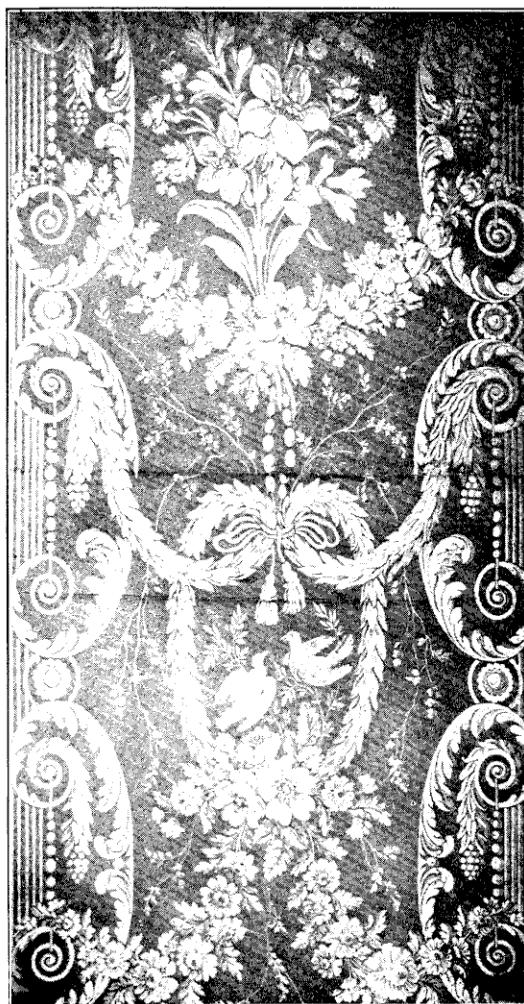
43. Trépied et portique de roses, panneau d'après J.-B. Fay, exécuté en 1788 dans la manufacture royale de Réveillon. 80



Fac-similé de la médaille donnée par l'Assemblée nationale à Réveillon en 1792.

44. Courant perles et couronnes de roses, lambris de la maison Arthur et Robert, en 1789. 81

45. Pièces historiques ayant trait à Réveillon. Deux gravures représentant le sac de la manufacture et un numéro du *Journal de Paris*, du 4 septembre 1789, relatant l'émeute qui eut lieu au faubourg Saint-Antoine. 84
46. Exposé justificatif pour M. Réveillon, écrit par lui à la Bastille. 85
47. Mémoire pour Réveillon, en 1786, plaignant en faux principal pour l'abbé Roy. 86



Dernier lampas imprimé à la manufacture royale de Réveillon en 1789.

48. Règlement de la caisse de secours établie le 17 novembre 1789 dans la manufacture de M. Réveillon et de MM. Jacquemart et Bénard, ses successeurs (1^{er} juillet 1791.) 87
49. Médaille donnée par l'Assemblée nationale à Réveillon, en 1792, pour remplacer celle en or donnée par Louis XVI en 1786, et disparue pendant le sac de sa maison, le 28 avril 1789. 88
50. Oiseaux et lys, dernier lampas imprimé dans la manufacture royale de Réveillon en 1789 (n° 703), bleu et blanc. 89

51. Panneau, genre pompéien (première influence des fouilles faites à Herculaneum), peint par Lavallée-Poussin vers 1788, et imprimé chez Réveillon. 90

52. Factures de 1791 à 1802 (4 pièces) : 1^o Boulanger, rue Saint-Benoit; 2^o Robert,

AN 9

MANUFACTURE de Papier peint,
pour Tenture et Décoration,
de SIMON,
Jardin et Enclos des ci-devant CAPUCINES ou Jardin d'APOLLON.

A Paris, ce 1^{er} fructidor An 9.

Fourni à M^{me} Béchut 2^{me} Rue des Jeunes No 10 —

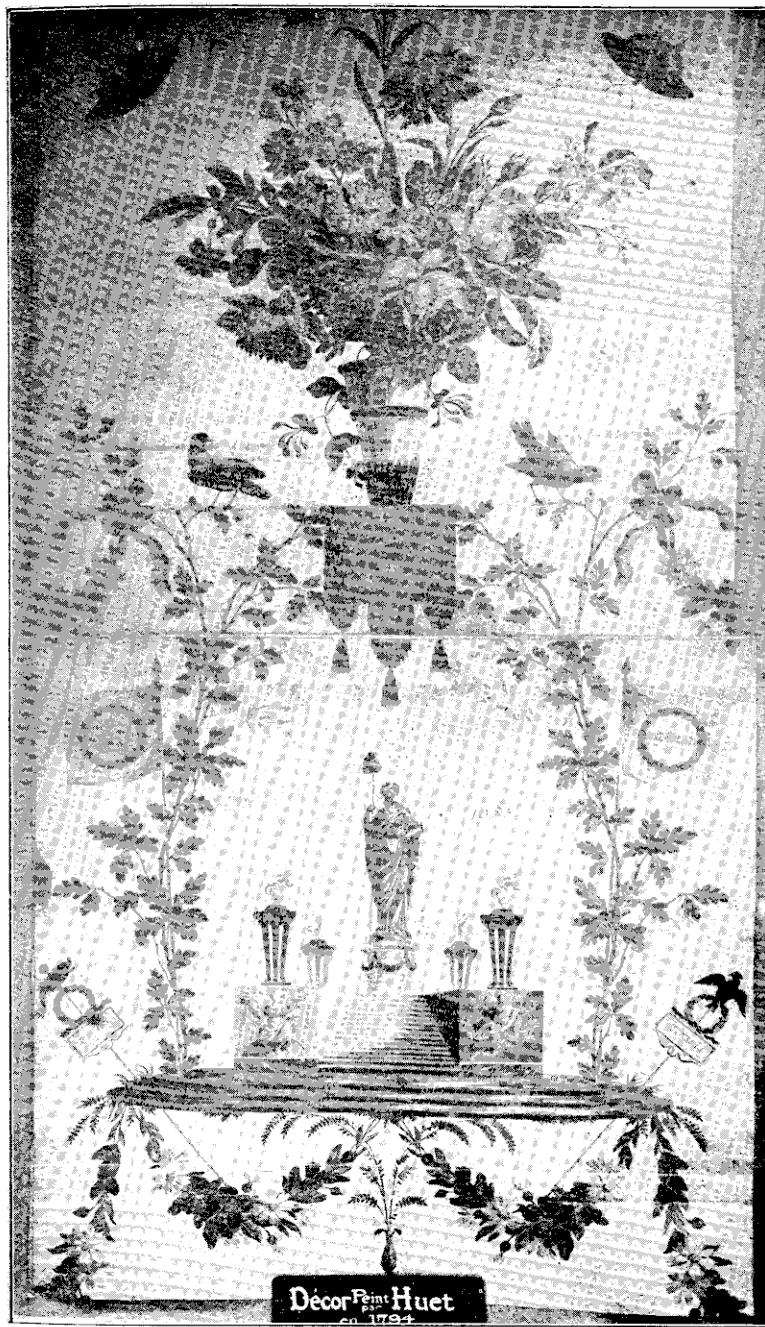
SAVOIR:

<i>Pâture</i>			
10	Nouveau fond Naufrage	30.	
3	Noul de Japon à Griffon fond violet	21.	
3	Grande Draperie Velouté	54.	
2	Noul. Bordure Velouté NOSS	20.	
2	Noul. Bordure Grisaille ancienne	3.	
<i>Chambres à Couche</i>			
10	Noul. Montpellier fond Bleu fin	60.	
2	Noul. De Bordure Velours	22.	
<i>Salle à Manger</i>			
40	Loggia Grisaille	100.	
3	Noul. Bordure Bronze	24.	
<i>Pour Emballage</i>			4.
			3384
<i>Recu. Comptant Nommé P. Simon</i>			

rue de la Place Vendôme; 3^o Simon, jardin des Capucines; 4^o Dauplain, rue Blanche-Mibray. 94

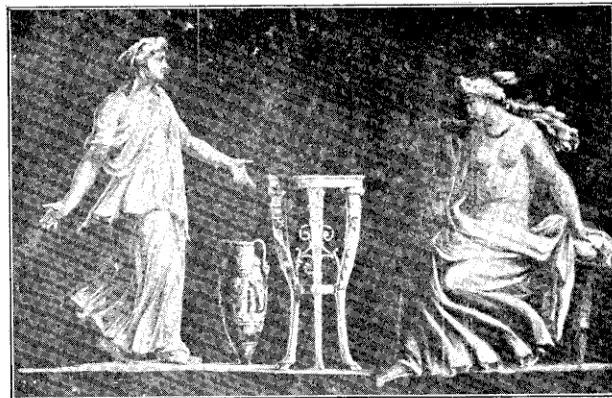
53. Sacrifices à Vénus, tentures exécutées chez Legrand en 1791 (2 pièces.) 96

54. Centaure, motifs décoratifs imprimés chez Arthur et Robert vers 1788. 97



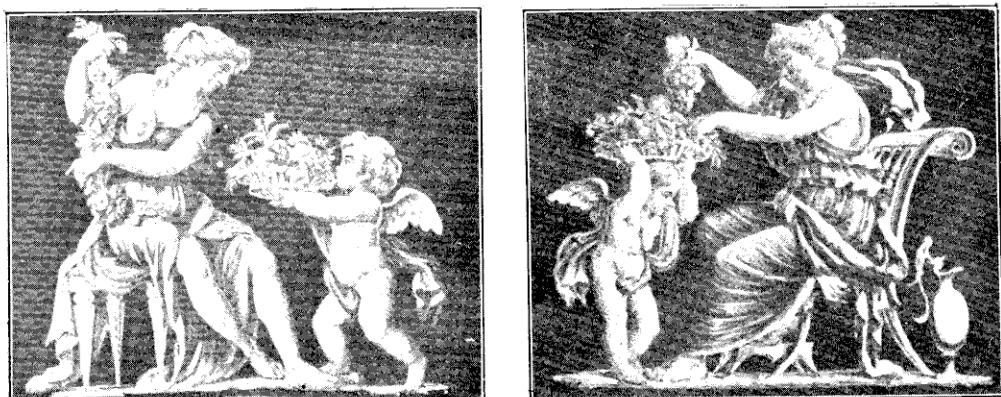
Décor peint par Huet et exécuté en 1794 par Jacquemart.

53. Le génie de la sculpture, gravure éditée chez Arthur et Robert vers 1792.	98
56. Flambeaux et carquois, montant doré d'après Prieur, imprimé chez Jacquemart en 1792.	99
57. Mai et oiseaux, montant d'après Prieur, imprimé chez Jacquemart en 1790.	100



Motif imprimé vers 1796 chez Jacquemart.

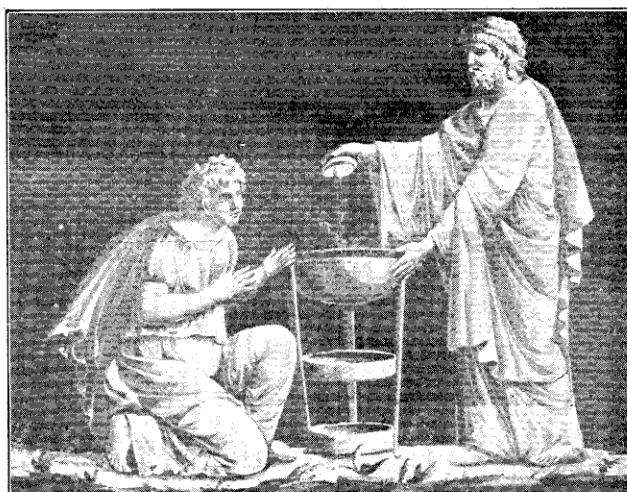
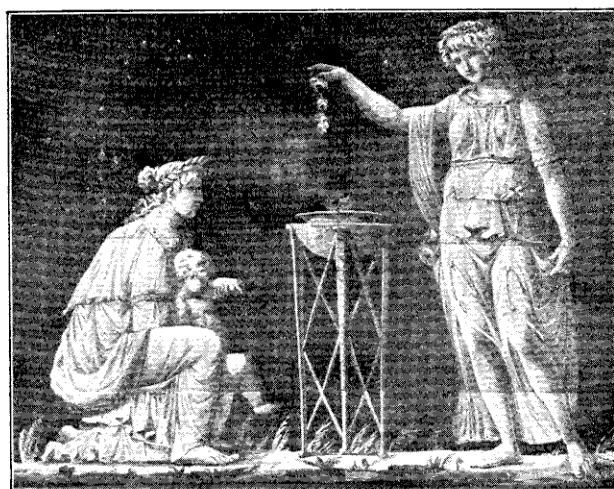
58. Tenture révolutionnaire, cocarde tricolore, faisceaux de licteurs et bonnet phrygien, imprimée chez Jacquemart en 1793.	101
59. Rinceaux de fleurs, décor imprimé et peint à la main chez Jacquemart en 1793.	102
60. Nègres fêtant la liberté, dessin imprimé chez Jacquemart en 1794.	103



Motifs imprimés vers 1796 chez Jacquemart.

61. Épis de blé et fléaux, montant d'un décor exécuté par Jacquemart en 1795.	104
62. Le Triomphe de la loi (pyramide et palmier), décor exécuté chez Jacquemart en 1795. (Influence de la campagne d'Égypte.)	105
63. Montant d'après Prieur, imprimé chez Jacquemart vers 1795.	106
64. Décor à bas-relief, chiens et lapins, imprimé chez Jacquemart en 1795.	107

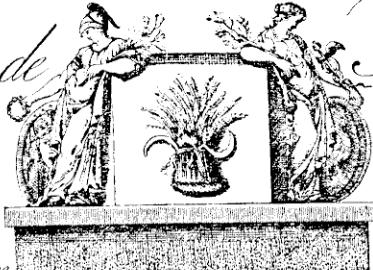
65. Hoche et Barra en médaillons, dessin imprimé chez Jacquemart en 1793. 108
66. Original d'un décor peint par Huet en 1794 et exécuté en 1795 par Jacquemart. Autel de la Liberté et attributs. 109
67. Rinceaux et papillons, montant d'un décor provenant de la maison Arthur et Robert, imprimé vers 1795. 110



Dessus de portes imprimés chez Jacquemart vers 1796,

68. Losanges de fleurs et chiens, dessins imprimés chez Jacquemart en 1795 (2 pièces). 112
69. Fragment d'une tenture genre pompéien, imprimée vers 1795. 113
70. Cérès, montant d'un décor imprimé chez Jacquemart vers 1796. 114
71. Motifs imprimés en 1796 chez Jacquemart (3 pièces) : la Musique ; Offrande à Pomone. 117

Manufacture de
Pour Tentures
du Citoyen
Rue de la Place Vendôme
1393.



Papiers Peints
et Décorations
Robert
au Cén. du Boulevard.

Le 22 Septembre 1.

Fourni au Citoyen De Vosse jardin Gazette
3^e étage. Maison Robert.

Antichambre.

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
10 Dimer H. 878 Blau mat sur mur	à 200	8.000		
173. Fiel de bordure H. 1038	à 60	103.20		
12 Dimer H. 878 Blau mat sur mur	à 200	2.500		
14 Fiel de bordure H. 1038 pour plafond	à 20	680		
1 Dimer foin gris mat sur la Cheminée	à 200	2.00		

Pièce d'Entrée

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
10 Dimer H. 928 Blau mat sur mur	à 200	8.000		
173. Fiel de bordure H. 1117 Bronze	à 60	103.80		
10 Dimer Blau mat sur mur	à 200	2.000		
37. Fiel de bordure H. 1117 pour plafond	à 20	740		
1 Dimer foin gris mat sur la Croisée	à 200	2.00		

Cabine d'Entrée

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
22 Dimer H. 797 Blau mat sur mur	à 200	4.000		
9 Dimer H. 878 Blau mat sur mur	à 200	1.500		
105. Fiel de bordure H. 1117 foin gris	à 60	6300		
1 Dimer foin gris mat sur la Croisée	à 200	2.00		

Cabinet du fond.

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
3 Dimer doré tille sur une partie	à 100	300		
1 mur de papier gris	à 300	300		
6 Dimer foin vert mat sur mur pour l'armé	à 600	3000		
35. Fiel de bordure hêtre de 1 ^{er} p	à 60	2200		

Chambre à Abreu

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
14 Dimer foin gris mat à côté de la Cheminée	à 200	2.00		

Salle de la Cuisine

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
1 mur de papier gris sur mur	à 300	150		
2 Journe à employer à Citoyen et faire différents Rameaux	à 100	300		

Alcôve de la Garde Robe

		<i>P</i>	<i>S</i>	<i>D</i>
18 Dimer H. 1116 foin abricot sur mur	à 300	6.000		
113. Fiel de bordure H. 1116 tille	à 60	6780		
1 Dimer tille sur mur pour l'armé	à 200	800		

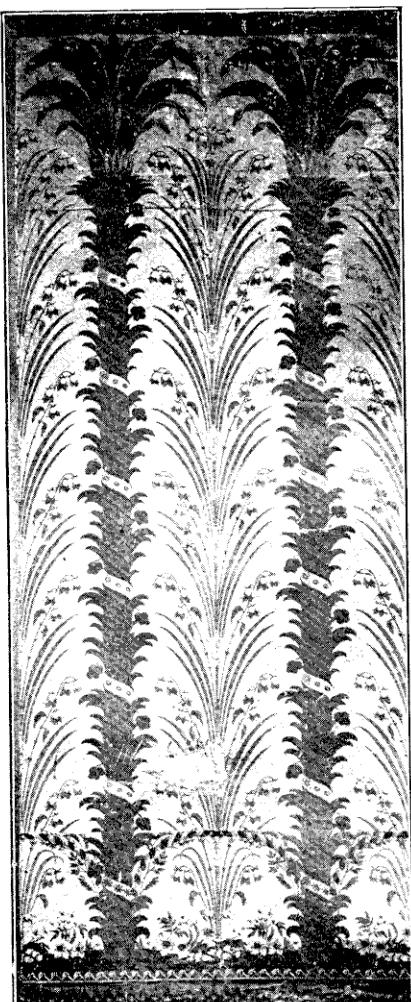
£ 76150.

72. Diane, original d'un décor peint par Huet et exécuté en 1796 par Jacquemart (2 pièces.)	419
73. Le dieu Pan, original d'un montant imprimé chez Jacquemart vers 1796.	420
74. Médallons et musettes, décor peint par Prieur et exécuté en 1796 par la maison Jacquemart.	421
75. Dessin de Méry, imprimé chez Legrand en 1796.	422
76. Médallion et Grecque, dessin de Legendre, imprimé chez Legrand en 1796.	423
77. Le Commerce et la Fortune, décor imprimé chez Legrand (place Dauphine, en 1796), dessin d'Audouin.	424
78. Médallion, imitation bronze sur bois de sapin, motif d'un montant exécuté par Jacquemart en 1796.	425
79. Sacrifices au paganisme (dessus de portes), deux camées imprimés chez Jacquemart vers 1796.	427
80. Amours et gaines de fleurs, dessin imprimé chez Jacquemart vers 1796.	428
81. Dessin genre Pompadour, imprimé chez Legrand en 1797, dessin d'Audouin.	21
82. Médallion chinois, fragment d'un décor peint par Huet et exécuté en 1797 par Jacquemart.	430
83. Les Vendanges, décor peint par Prieur et exécuté en 1797 par la maison Jacquemart.	431
84. Oiseaux, fleurs et papillons, dessins imprimés chez Legrand et dessinés par Méry père, de 1797, 1798 et 1799 (3 pièces.)	134
85. Motifs décoratifs, imprimés chez Jacquemart vers 1798. — 3 pièces : Table des droits de l'homme; — l'Amour couronné; — la Méditation.	137
86. Factures et divers de 1796 à 1815. — 3 pièces : 1 ^o Citoyen Robert an IV (montant du total de la facture, 126 490 livres (en assignats). — 2 ^o J. Cartulat, 1814. — 3 ^o J. Guillot, 1815. 440	
87. 48 lithographies des principaux décors exécutés en papiers peints et veloutés de 1814 à 1889 (48 pièces). (Rétrospective, 488 pièces.)	

EXPOSITION CENTENNALE

88. Les Cygnes, lambris, imprimé chez Jacquemart en 1800.	1
89. Vases et couronne, lambris imprimé chez Jacquemart en 1800.	2
90. Montant de palmiers, fragment d'une tenture imprimée en 1801 chez Jacquemart.	3
91. Dessins d'Audouin, fabriqués chez Legendre, place Dauphine (1801-1809) (2 pièces : chiens et ruines; fleurs et chinois.)	5
92. L'Été, statue peinte par Fragonard et exécutée par Zuber de Rixheim.	6

93. Panier et gerbe de fleurs, peint par Malaine, exécuté en 1804 chez J. Zuber de Rixheim.	7
94. Chasse aux papillons, dessus de porte d'après Laffitte, manufacture de A. Dufour (1804)	8
95. Paysage (vue de Suisse), créé par J. Zuber de Rixheim en 1804 (2 lés.)	10
96. Les Mois, par Fragonard fils, imprimés par Joseph Dufour en 1808 (9 pièces, originaux.)	19
97. Les Muses, motif de décoration exécuté par Paulot (1808). (2 panneaux.)	21
98. Tenture plissée, copie d'une étoffe du temps, exécutée en 1808 dans la maison Joseph Dufour.	22
99. Rideaux, tenture de l'époque de 1808, imprimée chez Joseph Dufour.	23
100. Atlas, lambris, imprimé en 1808, chez Ribron à Saint-Genis (Laval.)	24
101. Draperie, velours repiqué, imprimée chez Jacquemart en 1808.	25
102. L'Amour qui boit, dessus de porte dessiné par Mader père, en 1810, original.	26
103. Corbeille, imprimée chez Zuber de Rixheim en 1810.	27
104. Bandes de fleurs, tenture, imprimée chez Zuber de Rixheim (1810-1820). 4 pièces.	31
105. Dessin et bordure, exécutés en 1810, par la maison J. Zuber, à Rixheim; damas (2 pièces.)	33
106. Mercure confiant Bacchus enfant à la nymphe Nysa (camée grisaille), imprimé chez Joseph Dufour en 1810.	34
107. Rideau, tenture exécutée en 1810, chez Joseph Dufour (2 lés.).	36
108. Chapiteau corinthien, imprimé chez Jacquemart en 1812.	37
109. Rideau exécuté par Joseph Dufour en 1812 (velouté), 2 lés.	39
110. Fleurs, bordures imprimées par Dauplain en 1812 (2 pièces).	41
111. Griffons, frise, imprimée en 1814, chez Jacquemart.	42
112. Capiton, imprimé chez Joseph Dufour en 1815.	43
113. Fragment du décor de la « Psyché », dessiné par Laffitte et exécuté en 1814 par Joseph Dufour (1500 planches) (2 mètres de haut — 26 lés). 1 ^{er} panneau : Psyché montrant ses bijoux à ses sœurs (4 lés). — 2 ^e panneau : Psyché voulant poignarder l'Amour endormi (2 lés).	47



LES PALMIERS
Tenture imprimée en 1801 chez Jacquemart.

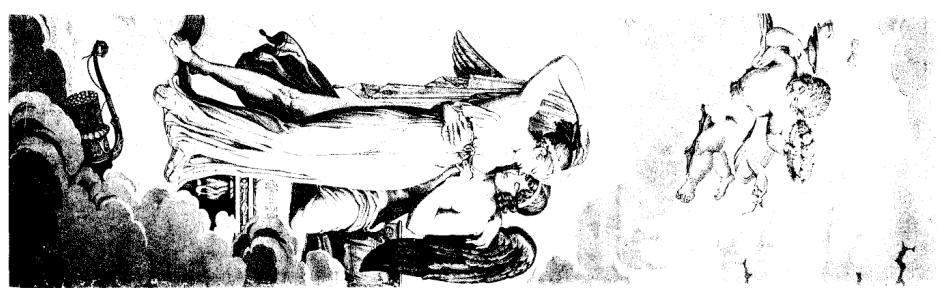
Grand décor dessiné par Latu, exécuté en 1814 par Joseph Dufour.
PSYCHE
Photo: H. L.



Psyche revenant des Enfers
(1 1/2).



Psyche bain (1 1/2).
(de décor de 26 1/2).



Psyche de Psyche
(1 1/2).

Photo: H. L.

114. Fragment du vase au perroquet, dessiné par Malaine et imprimé chez J. Zuber
en 1815. 48



Corbeille fleurie, panneau peint par Malaine en 1804
et exécuté chez J. Zuber de Rixheim.

115. Fleurs et fruits, tenture imprimée en 1815 par Jaquemart. 49

116. Rideaux et fleurs, d'après une étoffe de Lyon de l'époque de 1815, imprimés chez
Joseph Dufour (2 lés). 51

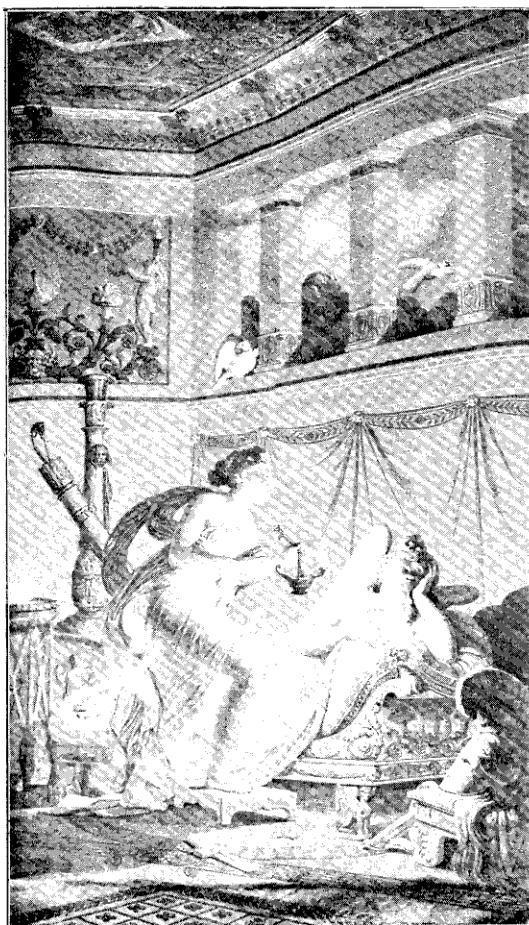
117. Ornements et chiens, frise imprimée en 1818, chez Jacquemart. 52
118. Tenture funéraire, larmes en semis, tête et tibias, motifs de milieu (sur fond noir), imprimée chez Dauplain vers 1818. 53
119. Guirlande de fleurs, dessus de porte imprimé chez Joseph Dufour, 1818. 54



LE MOIS DE MARS
Dessiné par Fragonard fils et imprimé chez J. Dufour en 1808.

120. Gaines et guirlandes, frise imprimée chez Jacquemart vers 1820. 55
121. Fragment du décor « Paul et Virginie », dessiné par Brock et exécuté chez Joseph Dufour en 1820 (6 lés : le naufrage). 61
122. Écu de Louis XVIII, sur bleu de roi, imprimé en 1820 chez Jacquemart. 62
123. Fragment du décor « les fêtes grecques », dessiné par Mader père, exécuté en grisaille par la maison J. Dufour et Le Roy (7 lés), 1824. 69

124. Dessin et bordure prismés exécutés en 1820 par la maison J. Zuber, à Rixheim.	71
125. Médaillon, écureuil, décor imprimé en 1820 chez Jacquemart.	72
126. Fleurs et ornements, bordures imprimées chez Vitry en 1822 (2 pièces).	74
127. Corbeille de fruits, lambris imprimé chez J. Dufour et A. Leroy, en 1820.	75



PSYCHE VOULANT POIGNARDER L'AMOUR ENDORMI

Décor dessiné par Laffitte et imprimé chez J. Dufour en 1814
(1500 planches).

128. Fleurs et étoile dorée, petit décor imprimé chez Dauptain en 1824 (blanc satin au plâtre) (dernier spécimen).	76
129. Dessin prismé imprimé chez Masson et Chicaneau vers 1824.	77
130. Décor imprimé en 1824 chez Dauptain.	78
131. Médaillons et instruments de musique, panneaux imprimés en 1825 chez Mader (2 pièces).	80
132. Tenture royale du Saint-Esprit, sur bleu de roi (1825).	81

133. La Pêche miraculeuse (camée), imprimée chez J. Dufour et A. Leroy en 1825. Original de Fragonard fils. 82
134. Sainte Thérèse (camée), imprimé chez A. Le Roy, vers 1825. 83
135. Frise aux chiffres royaux, imprimée en 1825 chez Jacquemart pour le sacre de Charles X. 84
136. Un panneau, tenture à paillettes d'or fin, exécutée pour le premier Président de la Cour d'Orléans en 1825, par la maison Jacquemart (exécution unique). 85



Fragment du décor « Paul et Virginie », imprimé vers 1820 chez J. Dufour et A. Le Roy.

137. Décor avec médaillon style néo-grec, imprimé chez Dauptain en 1825. 86
138. Partie du décor « Le Parc Français », imprimé chez Jacquemart en 1825 (3 lés). 89
139. Trépied et motifs glorieux imprimés chez Mader en 1825 (2 lés pour paravent). 91
140. Lambrequin et motifs semés, tenture de la maison Velay, 10, rue Leloir (1825). 92
141. Décor, mosaïque de citronnier sur palissandre, premier essai d'imitation de bois, fait à la main, maison A. Le Roy (1825). 93
142. Fleurs, bordures imprimées chez Pignet de Lyon. 94
143. Cérès et l'Hiver, figures allégoriques imprimées chez Mader en 1825 (2 pièces). 96
144. Écu de Charles X (A. Leroy) (1826). 97
145. Lambrequin et rideau exécutés en 1827 chez Leroy (2 lés). 99

146. Fleurs sur velours repiquées, bordures imprimées chez Vauchelet (1825-1828). 100



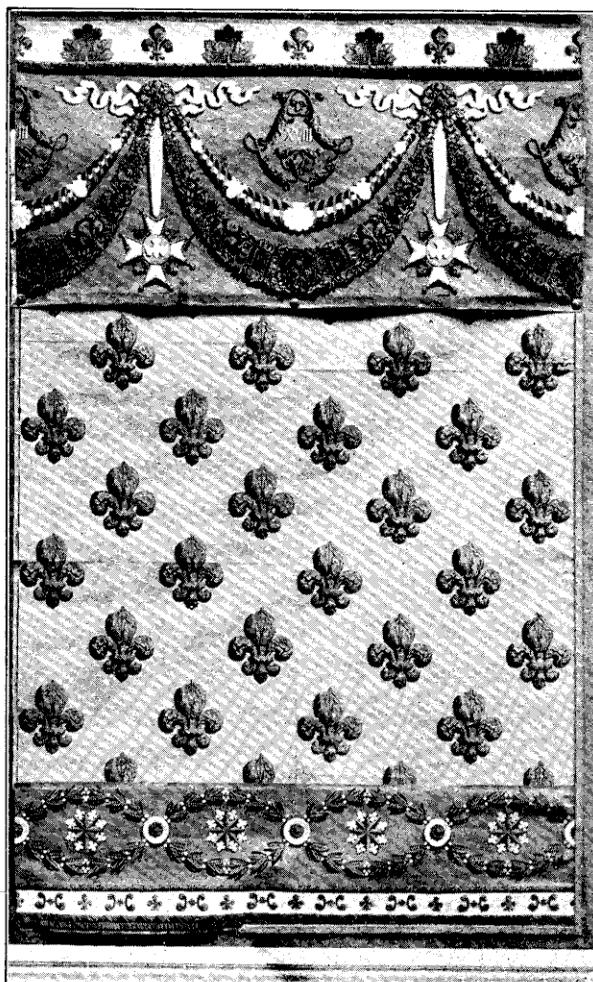
Décor imprimé en 1820
chez Jacquemart.

147. Vue de Rouen (camée), imprimé chez A. Le Roy
en 1828. 101

148. L'Ecrivain public (camée), A. Leroy (1830). 102

149. Amours et Colombes, devant de cheminée imprimé
chez A. Le Roy en 1827. 103

150. Le Rhône et la Saône, lambris imprimé en 1828
chez Pignet à Saint-Genis (Laval). 104

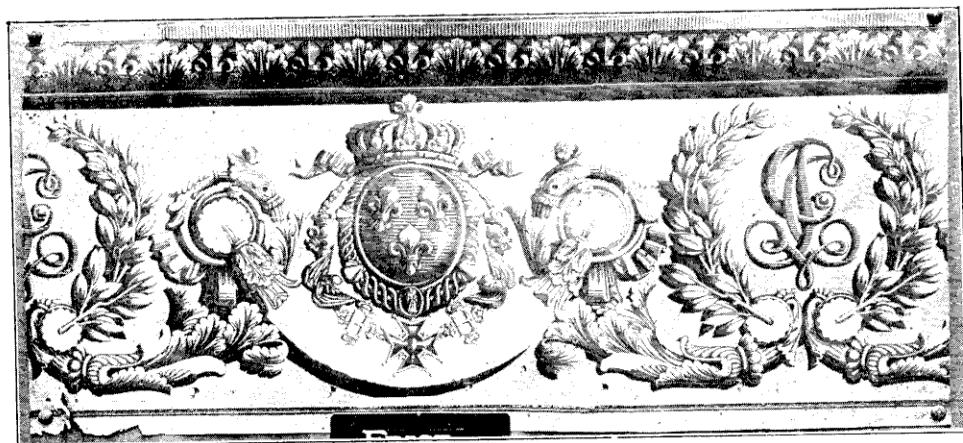


Tenture royale du Saint Esprit imprimée en 1825
chez Jacquemart.

151. Partie de décor « Renaud et Armide », imprimé en 1828 chez A. Le Roy (9 lés). 113

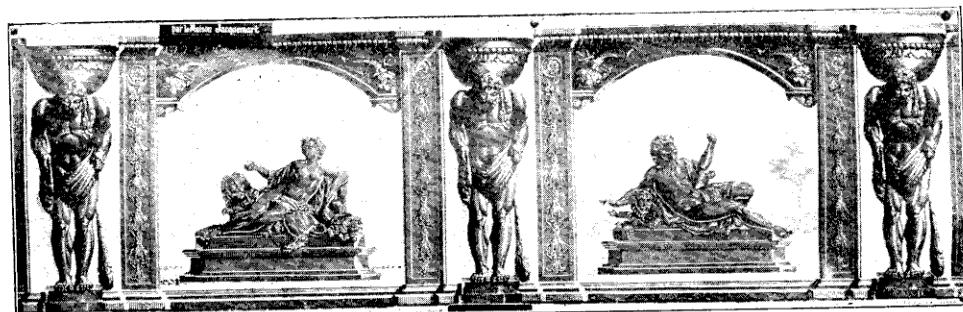
152. Un panneau tenture, scène des *Précieuses ridicules*, imprimé en 1828 chez Dauptain
et sœurs. 114

- | | |
|--|-----|
| 153. Lambrequin exécuté en 1828 chez A. Le Roy. | 115 |
| 154. Vue d'Herford, devant de cheminée, imprimé chez A. Le Roy en 1828. | 116 |
| 155. Corniche imprimée chez Mader vers 1828. | 117 |
| 156. Deux affiches illustrées imprimées chez Paulot et Carré (1828-1830) (bière, cidre). | 119 |



Frise royale imprimée chez Jacquemart pour le sacre de Charles X en 1823.

- | | |
|--|-----|
| 157. Rosace pour plafond, imprimée chez Mader vers 1828. | 120 |
| 158. Affiche illustrée (bonne double <i>bierre</i>) (1828). | 121 |
| 159. Appel au pêcheur, devant de cheminée, imprimé en 1828 chez A. Le Roy. | 122 |



Lambris imprimé chez Pignet, à Saint-Genis, en 1828.

- | | |
|--|-----|
| 160. La chèvre blanche, original d'un camée imprimé chez A. Le Roy en 1829. | 123 |
| 161. Un panneau, épis de blé, fleurs et fruits, tenture imprimée vers 1829 chez Vélay. | 124 |
| 162. Balustre imprimé en 1830 chez Jacquemart. | 125 |
| 163. Montant néo-grec, imprimé chez Jacquemart en 1830. | 126 |

164. Spécimen de la fabrication de Ch. Pellerin, à Épinal (1830-1858), dont la fabrique de papier peint fut incendiée vers 1880 (Images, 6 pièces) :

1^o La reine Marie-Amélie ; 2^o S. A. Mgr le Due d'Orléans ; 3^o Le général Lafayette ; 4^o Napoléon ; 5^o Le général Cambronne ; 6^o Bataille du Pont de Lodi. 132



Affiches imprimées chez Paulot et Carré en 1828-1830.

165. Erato, statue imprimée chez A. Le Roy en 1832. 133

166. Les Incas, grand décor imprimé en coloris en 1832, chez A. Le Roy (fragment de 8 lés; hauteur 2^m,50). 141

Collection de M. Hénault.

167. Fragment de la Tenture Joko, imprimée en 1833. 142

Collection de M. F. Follot.

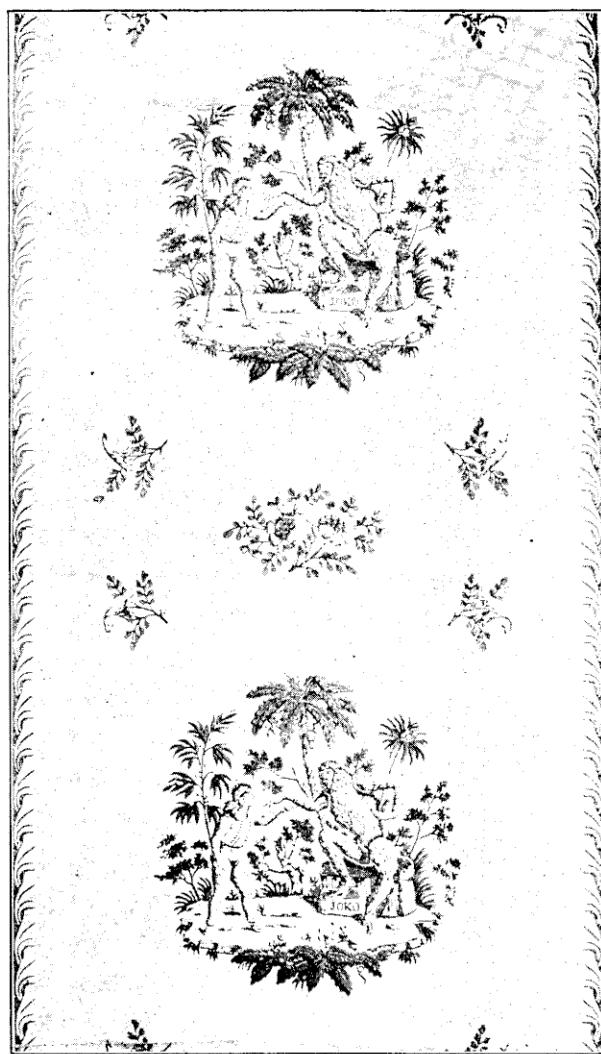
168. Couronnes et feuilles velouté repiqué, A. Le Roy (1833.) 143

169. Original d'un décor Renaissance, avec lambris et corniches, imprimé chez Lapeyre et Drouart en 1840 (4 lés). 147

170. Frise marine (1838), maison Maigret (propriété). 148

171. Fragment d'un décor Louis XV, imprimé sur marbre blanc vers 1838, chez Délicourt. 149

- | | |
|--|-----|
| 172. Lambris imprimé en 1838 chez A. Le Roy, d'après Polisch. | 150 |
| 173. Vues d'Italie, fragment, d'un décor imprimé chez Lapeyre et Drouart en 1840
(3 lés). | 153 |



Tenture « à la Joko », 1833.

Collection de M. Eug. Desfossé.

- | | |
|--|-----|
| 174. Les petits gourmands, tableau imprimé chez Veuve Mader et fils vers 1840. | 154 |
|--|-----|

Collection de M. F. Follot.

175. Le Pont cassé, camée imprimé chez Lapeyre et Drouart en 1840.	155
176. Décor Louis XV, dessiné par Wagner, exécuté chez Clerc et Margeridon en 1840, lambris et corniches (3 lés).	158
177. Fragment d'un décor dit genre Louis XV, à rideaux avec lambris à deux ors, de la maison Lapeyre et Drouart, Exposition de 1844.	159
178. Fruits et canaris, fragment d'un décor de la maison Morizot et Piéron.	160
179. Vierge et enfant, motif de milieu (1840).	161
180. Le Meunier, son fils et l'âne, camée imprimé chez Lapeyre et Drouart en 1842.	162
181. Lambris d'après Martin (chasse et faisans), imprimé chez Lapeyre et Drouart en 1845.	163



LA DIME

Tableau imprimé chez Délicourt en 1845.

Collection de M. Germanaz.

182. La Dime, tableau imprimé chez Délicourt en 1845.	164
183. Rébecca et le Templier, tableau imprimé chez Délicourt en 1845.	165

Collection de M. F. Follot.

- | | |
|--|-----|
| 184. Panneaux décoratifs n° 9, figures allégoriques, imprimés chez Déclicourt vers 1845
(5 pièces). | 170 |
| 185. Épicea, propriété de la maison Maigret frères (1845). | 171 |
| 186. Le fidèle gardien, tableau imprimé chez Déclicourt vers 1848. | 172 |

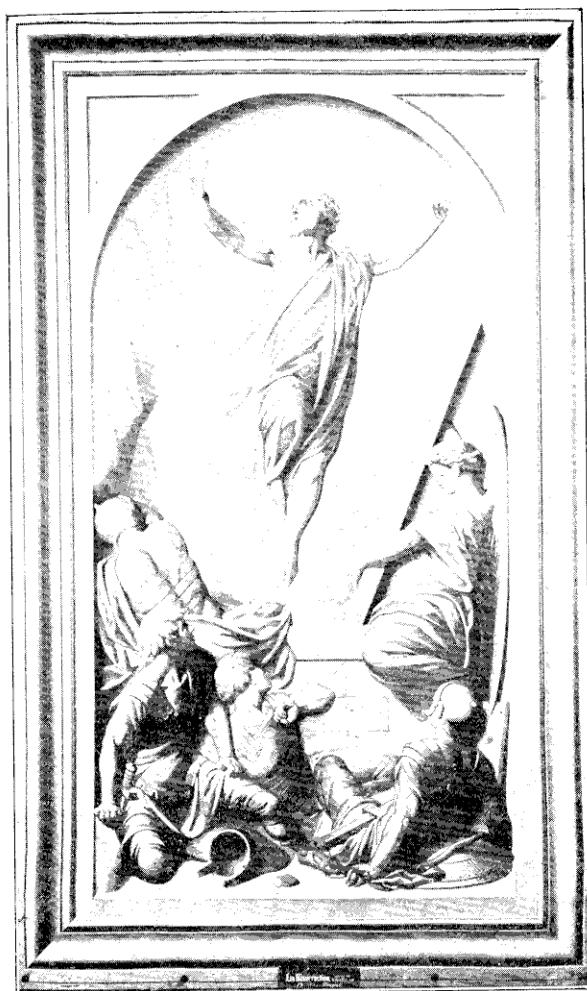


RÉBECCA ET LE TEMPLIER
Tableau imprimé chez Déclicourt en 1845.

- | | |
|---|-----|
| 187. Colonne imprimée chez Déclicourt vers 1849. | 173 |
| 188. L'Eldorado, grand décor imprimé en 1849 chez J. Zuber et Cie, 5 lés (fragment). | 178 |
| 189. Dessin Louis XVI, imprimé chez Genoux en 1850. | 179 |
| 190. Tenture dorée et imprimée en 1850 pour le Prince-Président Louis-Napoléon (aigles et abeilles) (Desfossé). | 180 |
| 191. Lambris imprimé en 1850 chez Desfossé, fleurs peintes par Muller. | 181 |
| 192. Fragment de la Chasse, grand décor d'après Desporte, peint par Dury, exécuté par | |

Délicourt en 1851 (Buzin successeur), 4000 planches, et deux montants dorés, attributs de
chasse (8 lés). 189

193. La Résurrection, grand panneau d'après Galland, peint par Polisch, exécuté par
Délicourt en 1851 (Buzin, successeur). 190



LA RÉSURRECTION

Panneau peint par Galland, exécuté par Délicourt en 1851.

194. Motif d'un décor néo-grec, imprimé chez Délicourt en 1852. 191

195. Les Prodigues (Le Pierrot), panneau peint par Th. Couture, imprimé chez Desfossé
en 1854 (panneau de 3^m × 2,50). 192

196. Motif de milieu du décor Marie-Antoinette, imprimé chez Genoux vers 1855. 193

197. Un panneau grand coloris, imprimé sur bandes dorées fond glacé, chez Clerc et
Margeridon. 194

LES PRODIGUES



LE PIERROT
Panneau peint par Th. Couture, imprimé chez Desfossé en 1854.

- | | |
|---|-----|
| 198. Tentures (éossais), en taille-douce, exécutées chez Zuber de Rixheim en 1850-1855 (2 lés). | 196 |
| 199. Rosace (amours), imprimée en 1855 chez Gillou et Thorailler. | 197 |
| 200. La Jeunesse, d'après Ch. Muller, grand panneau avec encadrement doré de $3^{\text{m}} \times 3^{\text{m}}$ peint par Dusauze, exécuté par Délicourt en 1855 (Buzin successeur), 4 lés. | 201 |



LA JEUNESSE

Décor peint par Ch. Muller et exécuté par Délicourt en 1855.

- | | |
|--|-----|
| 201. Tenture impériale (N couronnées et abeilles dorées), imprimée en 1856 pour le baptême du prince impérial, chez J. Desfossé (2 lés). | 203 |
| 202. Rosace et bordure gris et or, imprimées chez Polge en 1858. | 204 |
| 203. Frise (enfants, oiseaux et fleurs), peinte par Muller et Cron, exécutée par J. Desfossé et Karth en 1860. | 205 |
| 204. Les spahis à Châlons, devant de cheminée imprimé chez Godefroy, vers 1860. | 206 |

205. Décor pompéien, soubassement et corniche, J. Desfossé (1860), 2 lés. 208
206. Bordure de fruits (dessin de la maison Maigret), 1850. 209

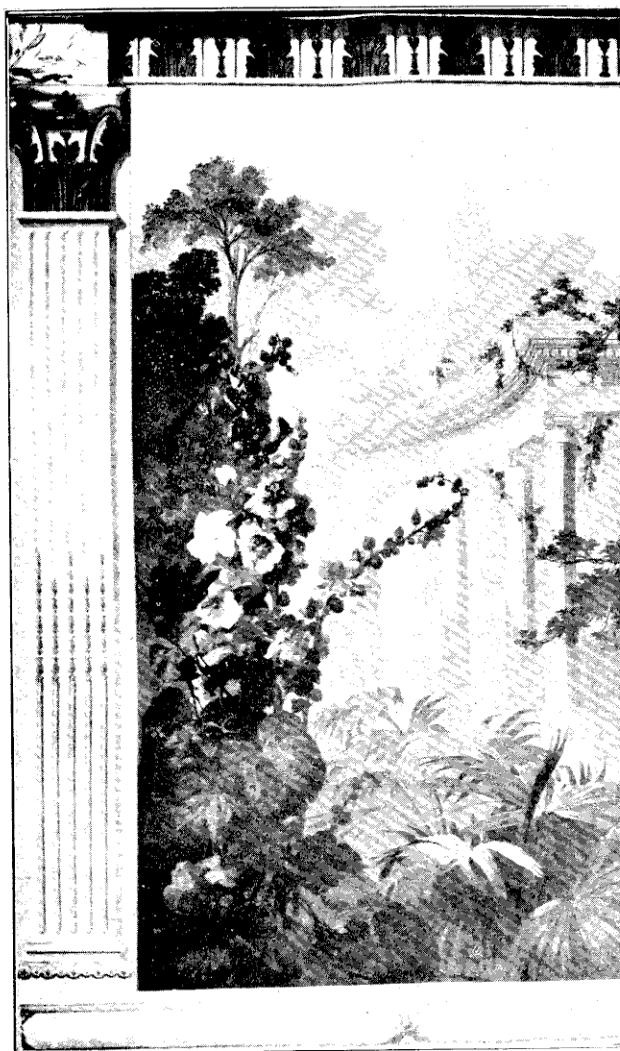


LES QUATRE AGES

Décor peint par Dumont et exécuté en 1860 chez Garat Campmans et Cie.

207. Les Quatre âges (grisaille), par Dumont, décor imprimé en 1860 chez Garat Campmans et Cie (4 lés). 213
208. Semis de fleurs de lys, papiers frappés et dorés, chez A. Seegers vers 1865 (2 pièces). 215

209. Avant le Travail, devant de cheminée, imprimé chez L. Lepetit en 1866. 216
210. Corniche style néo-grec, imprimé chez J. Riottot et Pacon en 1867 (Exposition). 217
211. Intermédiaire du décor Louis XVI, imprimé chez Bezault en 1867 (fragment). 218



Grand décor Louis XVI, imprimé en 1867 chez Hooek frères.

212. Tapisserie des Gobelins, imprimée chez J. Zuber en 1867 (fragment), grand panneau de milieu et montant (2 pièces). 219
213. Corniche (bœufs et moutons), imprimée en 1867, chez Daniel. 220
214. Portique Louis XVI avec colonnes, imprimé en 1867, grand décor, maison Hooek frères (2 lés). 222
215. Montant d'un décor néo-grec, imprimé en 1867 chez Gillou et Thorailler. 224

216. Spécimen de la fabrication de L. Danois (1867-1889), fleurs et ornements veloutés et repiqués. 225

217. Spécimen de la fabrication de P. Balin (1872-1880). Broderies d'or, cuirs estampés, imitations de tapisserie au petit point, etc. (13 pièces). 238



Montant du décor « néo-grec »,
imprimé chez Gillou et Thorailler en 1867.



Montant renaissance,
broderie d'or exécuté chez Paul Balin en 1875.

218. Enfants aux fruits, motif d'un décor imprimé à la machine chez Is. Leroy en 1873. 239

219. Un lè du décor « les Fables de La Fontaine », imprimé chez Hooock frères en 1878. 240

220. Motif de milieu avec personnages, du décor Louis XVI, imprimé à la machine par Is. Leroy en 1878. 241

221. Grand damas imprimé à la machine en 1878 par Is. Leroy. 242

222. Imitation de karamanie, application de la cheviotte, imprimé chez Jouanny en 1880
2 pièces. 244
223. Imitation de tapisserie, bordure et dessin, imprimé chez Bezault en 1889 (2 pièces). 246
224. Trois planches à imprimer. Une gravée sur cormier (1700), une pour dominos sur



Reproduction d'une broderie Henri II exécutée par P. Balin vers 1880.

- poirier (1750), une pour imprimer le papier (1750). 249
225. Trois planches de la maison J. Dufour (1817) (médallion). 252
226. Fers à dorer et à frapper le papier velouté (F. Follot, 1863). 253
227. Cylindre à gaufrer le velours cheviotte, invention de F. Follot (1877). 254
228. Quatre cylindres, rayures et petits dessins de la maison Is. Leroy (1850). 258

229. Baguettes dorées et veloutées pour encadrements, fabriquées chez Lapeyre et Drouart en 1843 (Brevet). 259
230. N° 1. — Référence de la manufacture royale de papier peint de Réveillon (1770-1789). 260



Décor Louis XIV imprimé à la machine, en 1867,
chez Is. Leroy.

231. N° 2. — Référence de la maison Jacquemart (1801-1814). 261
232. N° 3. — Référence de la maison Jacquemart (1815-1821). 262
233. N° 4. — Référence de la maison Jacquemart (1822-1830). 263
234. N° 5. — Référence de la maison Jacquemart (1831-1838). 264
235. Album des premiers papiers veloutés exécutés chez Réveillon en 1760-1770. 265

236. (Jacquemart et Bénard) (1791-1800), album des bordures, Réveillon et Jacquemart (1780-1800).	266
237. Album des décors des maisons Réveillon et Jacquemart (1780-1800).	267
238. Lambris et charmilles des maisons Réveillon et Jacquemart (1780-1800).	268
239. Livre des lampas exécutés dans les maisons Réveillon et Jacquemart (1780-1800).	269
240. Album des originaux des maisons Réveillon et Jacquemart (1780-1830).	270
241. Camaïeus, maison Réveillon et Jacquemart (1780-1800).	271
242. Référence de la maison J. Dufour et A. Le Roy (1820-1837).	272
243. Références de la maison Lapeyre et Drouart (1838-1845) (9 pièces).	281

Appartient à M. Eug. Vacquerel.

244. Deux vitrines : industrie du papier de fantaisie, collection E. Vacquerel, six échantillons, petits dessins glacés et veloutés (1839).	287
245. Un album de 1855 : papier doré et repoussé pour bordures.	288
246. Huit échantillons de papier de fantaisie, petits dessins (1849-1855).	296
247. Deux albums de 1820 à 1825. (Centennale, 298 pièces).	298

HISTORIQUE

L'industrie du papier peint ne doit son existence, ni à une découverte ancienne, ni à une invention moderne; elle est, au contraire, la résultante normale de l'application des procédés pratiques à l'art de la décoration. On a dit que l'idée, puis la mode, de revêtir les murailles de dessins d'ornements exécutés au pochoir sur papier, nous venait de la Chine et du Japon, et que la vue de quelques types de ce genre, rapportés vers le milieu du seizième siècle par des missionnaires hollandais, aurait décidé les cartiers, papetiers, dominotiers à essayer ce genre de tenture.

On peut, en effet, supposer que ces feuilles de papier, préalablement décorées au pochoir, et souvent terminées à la main, ainsi qu'on le pratique encore actuellement en Asie, et dont le raccord était prévu en hauteur et en largeur, auraient été une simplification de la peinture décorative murale qui existait bien antérieurement.

Ce serait alors seulement au point de vue de l'emploi du papier comme véhicule de la couleur que les Chinois nous auraient devancés.

Lorsqu'on se rappelle que, dans les temps les plus reculés, et chez les peuples à peine civilisés, l'art décoratif existait déjà, on ne doit voir là que la réponse à un besoin réel, et qui correspond, à chaque époque, à une civilisation nouvelle.

Sans remonter aux manifestations de l'art décoratif en Grèce, où Lysippe et Apelle furent les maîtres, et que les fouilles exécutées de nos jours à Troie et à Tyrinthe, nous ont révélées, sans invoquer les fresques d'Herculanum et de Pompeï, et les merveilleuses mosaïques de Tim-Gad, la Rome africaine, tout récemment débarrassée de ses sables séculaires, on sait que les Egyptiens décorent même les parois des chambres mortuaires.

Évidemment, cela n'était pas du papier peint, mais le but qui présidait à ces manifestations était déjà de récréer la vue, par des dessins d'un style approprié aux mœurs de l'époque et de la race.

Plus tard, les Maures, ces décorateurs d'une puissante originalité, ornèrent de leurs faïences vernissées les murs de leurs palais, l'Alhambra, entre autres. On

sait aussi que Dagobert, le premier, fit tendre des tapisseries, les jours de fête, aux piliers de la basilique de Saint-Denis; les couleurs chatoyantes de ces tapisseries séduisirent si fort les abbés et les hauts barons, que chaque évêque en voulut avoir pour orner les piliers de sa cathédrale.

Déjà, à Rome, avec Ludius (sous Auguste), l'art décoratif était en honneur, et il y a toujours été cultivé depuis, comme il l'a été également par la suite, dans les Gaules, même après l'établissement des Francs.

Au moyen âge, le pochoir était déjà employé en Italie, et nous avons reconnu des vestiges de décoration, due à ce procédé, dans certaines salles des étages supérieurs des ruines de l'ancien château féodal des Doria, situé dans la vallée de la Nervia, près de Bordighera.

Les murs des grandes demeures, vers le quatorzième siècle, furent couverts partiellement de tapisseries, dans la fabrication desquelles la Flandre acquit une très haute réputation, ainsi que de cuirs travaillés, importés à grands frais de Venise et de Cordoue.

Ces ornementations n'étaient accessibles qu'aux riches seigneurs. Quiconque ne possédait pas d'aussi grands moyens était contraint de passer sa vie entre des murs nus, blanchis à la chaux. Une industrie devait naître pour combler cette lacune, et c'est dans notre pays qu'elle prit naissance, vers la fin du seizième siècle.

Sous Louis XII, la manière italienne franchit les Alpes, et une impulsion nouvelle est donnée à la décoration.

Le cardinal d'Amboise fait faire des travaux importants dans son château de Gaillon. François I^{er} appelle au château de Fontainebleau Le Primitice, qui exécute de remarquables compositions.

Tous les seigneurs rêvent d'orner les murs de leurs demeures; sous cette impulsion, l'art décoratif est implanté pour toujours dans notre pays, et, pendant les siècles qui suivent, sa marche ne se ralentira plus.

Les riches bourgeois voulaient, eux aussi, embellir leurs logis de peintures qui pourraient remplacer plus économiquement les tapisseries de Flandre, ou les cuirs de Cordoue. De là, les premiers essais de tentures, car c'est assurément entre 1550 et 1600 que l'imagier enlumineur commença à décorer, au pochoir, des feuilles de papier pour tentures.

En avril 1597, et pour la première fois, Henri IV, dans un édit concernant les maîtrises et jurandes, cite « les fabricants de papier et autres, destinés à faire des tapisseries et autres ornements », et, en 1608, les peintres obtiennent du prévost de Paris une sentence qui rejette une demande d'ériger en communauté la corporation des papetiers enlumineurs.

On peut ajouter que Henri IV qui, à cette époque, a tant favorisé le développement des industries d'art appliqués et de luxe, telles que celles des armuriers,

des carrossiers, du cuir estampé, de la soierie, etc., ne dédaigna pas d'encourager également les tailleurs de crucifix, à confectionner des « images de sainteté ou autres, destinées à orner les dessus de cheminées, ou de belles boutiques, ou les intérieurs des Gentils-Homes ». De ces premiers essais sur des feuilles de papier séparées, et, plus tard, assemblées pour former des rouleaux, dont les dimensions seront réglementées par les édits royaux, naîtra l'industrie du papier peint.

C'est en Normandie, où existaient déjà plusieurs papeteries, et où florissait à la même époque l'art de la céramique et de la toile peinte, que cette industrie se développa dans la corporation des dominotiers, cartiers et imagiers.

Au temps des maîtrises et des jurandes, cette corporation avait été classée la soixante et unième, par Étienne Boileau, prévôt des marchands, en 1260; elle avait reçu de Louis XI une bannière (juin 1467), et lors du rétablissement des corporations d'arts et métiers. Après la chute de Turgot (1776), elle fut réunie à la trente-cinquième communauté : « relieurs, papetiers, colleurs et en meubles », c'est-à-dire les marchands, cartiers, papetiers, dominotiers, relieurs et enlumineurs. Le premier de ces artisans, dont le nom soit venu jusqu'à nous, est Le François, papetier-gainier, lequel exerçait avec succès cette industrie en 1610.

Vers 1628, son fils lui succéda et soutint avec honneur jusqu'en 1648, époque à laquelle il mourut, la manufacture de son père.

Aussi, est-ce par erreur que l'on a dit que l'industrie du papier peint nous venait d'Angleterre, car Le François exerçait à Rouen, depuis 1600, tandis que ce n'est qu'en 1634 que Jérémie Lasnier (nom bien français pourtant), demande et obtient du roi Charles I^{er}, une patente pour exercer cette industrie.

Le papier peint existait donc en France depuis trente-quatre ans quand on commença à le fabriquer en Angleterre. Peut-être a-t-on confondu la décoration du papier enluminé que faisait Le François, avec l'application de la laine en poudre sur le papier, application qui fut tentée à cette époque, concurremment en France et en Angleterre.

Je ne sache pas du reste qu'on ait conservé le nom d'un fabricant anglais de cette époque pour l'opposer à Le François, et l'on n'est même pas certain que le papier soufflé (velouté) vienne d'Angleterre, car avant 1500, on feutrait déjà les cuirs pour tentures à Venise, et Le François a pu avoir entre les mains quelques-uns de ces échantillons, de même qu'il en avait eu de papiers japonais.

Il existait à Maringue (Puy-de-Dôme), vers 1630, une fabrique de velours pour meubles et de toiles veloutées pour tentures, cabinets, etc. Jusqu'en 1890, on a pu voir dans le château d'Opme (près Clermont-Ferrand), une pièce tendue d'une de ces toiles.

Bien que la gravure ait été inventée presque en même temps que l'imprimerie, puisque l'estampe la plus ancienne que l'on possède date de 1406; ni Le François, de Rouen, ni ses successeurs, ne l'appliquèrent à l'impression du papier. Ce n'est

que vers 1688, que Papillon, graveur et chimiste, utilisa, le premier, des planches en bois gravées et prépara des couleurs susceptibles d'être transportées sur le papier, au moyen de ces planches.

On a dit aussi que le papier peint avait emprunté à la toile peinte, la planche à imprimer : nous ne le pensons pas, car on sait que dans les premières manufactures de toiles peintes pour tentures, soit à Richmont, dans la manufacture que des Français étaient venus fonder en 1690, soit en Suisse, dans la manufacture que dirigeait, à Neufchâtel, un Français nommé Jacques Deluze, les toiles étaient peintes à la main. Ce fut le fils de ce même Deluze qui, en 1740, commença à servir de la planche pour imprimer la toile.

Oberkampf lui-même reconnaissait avoir appris à Neufchâtel tout ce qu'il savait de la toile peinte et imprimée.

Or, si Papillon se servait de la planche pour imprimer le papier en 1688, l'industrie du papier peint avait précédé de cinquante-deux années celle de la toile dans l'emploi de ce procédé de fabrication.

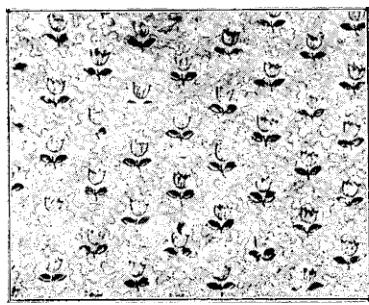


Fragment d'une tenture exécutée au pochoir vers 1750.

Ainsi, jusqu'en 1688, le papier est peint au pochoir ; à partir de cette époque, il est imprimé à la planche et, parfois, enluminé à la main jusqu'en 1793.

Nous avons vu en 1597, et pour la première fois, les édits royaux mentionnant la corporation « des cartiers, dominotiers, fabricants de papiers et autres, destinés à faire *des tapisseries* ». Peut-être se servait-on, à cette époque, de feuilles de dominos, en guise de tenture. La corporation des dominotiers-enlumineurs existait déjà en 1260, puisqu'elle était classée par Étienne Boileau, en cette même année.

On appelait alors dominos de petits dessins imprimés en noir, sur papier blanc ou marbré, pour coller dans les intérieurs des malles et décorer des boîtes en carton et autres. On en faisait aussi pour gardes de livres et couvertures, mais les dessins de ces derniers étaient ensuite coloriés.



Domino imprimé vers 1780.

Cette industrie s'exerçait également à Orléans, où Letourmy et Rabié avaient une certaine réputation. L'Exposition, du reste, en avait plusieurs spécimens.

Le papier imprimé le plus ancien que nous possédions, dont le dessin soit, à coup sûr, composé en vue de la tenture murale, remonte à 1700 ; nous prendrons donc cette date comme période première de notre industrie ; c'est bien là le point de départ du papier peint. Cette pièce unique figurait à l'Exposition rétrospective ; elle est



Fragment d'un Damas (planche et pochoir)

(Imprimé vers 1700)

Dans la marge : « Défourrey marchand papetier, cartier, dominotier, rue Jacob — St-Germain, à Paris



composée de feuilles de papier assemblées de 0^m,42 de long sur 0^m,32 de largeur, et le filigrane du papier contribuait encore à l'authentifier; la marge porte le nom du fabricant : « *Dufourcroy*, marchand cartier et papetier, rue Jacob, faubourg Saint-Germain, Paris. » Le contour et les détails du dessin sont imprimés en noir, à la planche, et le coloris, exécuté au pochoir est égayé de quelques touches de pinceau.

A cette époque, les planches à imprimer étaient en bois de cormier et de la dimension des feuilles. Ces feuilles, collées sur le mur, et bout à bout, laissaient souvent à désirer au point de vue du raccord, mais cette fabrication, sur feuilles séparées, est bien la caractéristique de la manière antérieure à 1750.

Bien que les papetiers, cartiers, dominotiers, enlumineurs imprimassent sur feuilles d'un format restreint des images représentant des vues, des scènes du nouveau et de l'Ancien Testament, et bien d'autres sujets qu'on appelait en ce temps des histoires, il ne faut pas croire qu'ils étaient des imprimeurs, car ces derniers, « imprimeurs-libraires », jouissaient d'autres priviléges accordés par lettre de Henri III, datée d'avril 1583, et n'étaient pas soumis aux mêmes règles que les corporations ou mestiers.

Après des contestations qui avaient duré près d'un siècle, les imprimeurs avaient obtenu gain de cause (dès 1686), et les dominotiers-imagiers devaient avoir recours aux imprimeurs s'ils voulaient mettre au-dessous de leurs images ou figures « quelques explications imprimées, à moins que lesdites explications ne dépassent pas six lignes » : tels sont les termes du dernier règlement des libraires et imprimeurs, en date du 28 février 1723.

Étant donné que les graveurs étaient presque tous des fabricants de papiers pour tapisseries, on doit se demander auquel il convient d'attribuer, vers 1765, l'idée première d'assembler ces feuilles pour composer un rouleau de papier, avant son impression.

Une tentative avait été faite, vers 1760, par Fournier, papetier, car on lit dans une de ses circulaires : « Fournier, marchand cartier, successeur du sieur Chamauleau, « Au bon ouvrier », rue « L' Carré Saint-Martin, entre la rue Mélée, etc... (?) tient manufacture de toutes sortes de papiers peints pour tenture unie, de tout genre ; papiers de toutes sortes, de nouveaux dessins, à figures, ou avec oiseaux ; on les fait aussi *par hauteur de lés*. » Il fait aussi du papier imitant l'étoffe, si toutefois il n'a pas le dessin, il se charge de le faire, pourvu qu'il soit nouveau. Il tient ornement d'architecture, les pose, entreprend les plafonds, et tient bordures sculptées de toutes espèces, fait paravents, devants de cheminées, dessus de portes « des plus nouveaux ».

Il fait aussi la fourniture des bureaux concernant boîtes, registres, cartons, plumes, écritoirs, nécessaires, papier doré ou à vignettes.

Donc, en 1760, on imprime déjà sur des lés, et le papier se vend encore en

mains (25 feuilles) ou en rames (300 feuilles). Il se livrera plus tard jusqu'en 1793 au pied ou à l'aune et le rouleau (toujours assemblé) sera créé entre 1760 et 1770.

En effet, vers 1778, le rouleau assemblé existe, car, en cette même année, le roi, sur la demande des marchands, rend un arrêt qui ordonne aux papetiers, graveurs, enlumineurs de mettre leur timbre aux deux extrémités du rouleau, de façon à ne pas livrer moins de 9 aunes et qui condamne à 200 livres d'amende, dont 100 livres pour Sa Majesté, le marchand qui ne se sera pas conformé à cette ordonnance.

Le besoin de vendre bon marché faisait qu'on livrait des rouleaux de moindre longueur. C'est à Aubert, graveur, ou à Réveillon, papetier, que l'on doit ce progrès; l'importance de leurs maisons les désigne tout naturellement comme ayant les premiers créé le rouleau de 9 aunes, ce qui a rendu plus pratique cette fabrication et lui a permis de devenir une spécialité.

Le rouleau, jusqu'en 1840, gardera sa largeur de 20 pouces, avec une longueur de 9 aunes environ. Cette industrie prenait alors un véritable essor; les imagiers commençaient à quitter le quartier de la Sorbonne; Pariset, venu de Lyon, fabriquait des écrans déjà très renommés en 1770, ainsi que du papier en feuilles pour tentures. (L'Exposition en avait plusieurs types.) Les écrans étaient alors collés sur les paravents; on voyait également à l'Exposition deux feuilles d'un paravent de Dumont, représentant dans un encadrement régence, parmi les treillages et des guirlandes de fleurs, des animaux et des médaillons représentant la Sculpture, l'Astronomie, la Danse, etc.

A cette même époque, l'Anglais Laneake obtenait du roi l'autorisation d'établir à Charenton, près du château de Bercy, une manufacture de papier peint, dont l'entrepôt général était rue Saint-Antoine, vis-à-vis celle Geoffroy-l'Asnier. Plusieurs fabriques existaient également en province. Marseille en avait une place de Noailles; Bordeaux fabriquait dans les ruines de l'ancien château Trompette; Moutrille existait déjà à Besançon. Paris comptait plus de vingt marchands d'estampes qui tous essayaient ce genre, en même temps que les dominos, pour gardes de livres. Gabriel Huquier, graveur, annonçait déjà, vers 1730, qu'il initiait les espèces anglaises. Aubert (Au Papillon), rue Saint-Jacques, près la fontaine Saint-Séverin, disait à cette même époque qu'il avait trouvé la véritable façon de fabriquer les papiers veloutés, ou papiers d'Angleterre, en façon de damas ou velours d'Utrecht; et Jacques Chereau, en même temps graveur, avait inventé les dessins imprimés au moyen de plusieurs planches en rentrure, et fabriquait aussi des paravents, des écrans et autres en velouté.

L'Exposition rétrospective possédait, avec ces spécimens, des estampes de Dumont 1720/30; de Basset, 1740; de Jacques Chereau, 1750; de Gabriel Haquier, 1750/55; d'Aubert (Au Papillon), 1750/56, ainsi que des lampas et des dessins veloutés pour meubles, de chez Réveillon, entre 1760 et 1770.

Réveillon était papetier, car vers 1760 il répandait encore des prospectus libellés dans le goût suivant: « Aux armes de Son Altesse Madame la princesse de Conti, rue de l'Arbre-Sec, près la rue des Fossés, RÉVEILLON, papetier, vend de



très beau papier battu, lavé, verny, d'oré, glacé, d'Hollande et de toutes qualités pour l'écriture et le dessin ; livres et papier réglés pour la musique, toutes sortes de papiers à fleurs, indiennes, damassés et autres, qu'il emploie pour les tapisseries, écrans et paravents, registres de toutes grandeurs, réglés pour les comptes étrangers, parties doubles et journaux; boëtes pour les bureaux, écritoirs de

poches et de tables, portefeuilles et tablettes de maroquin fermant à clef, garnis d'or et d'argent, plumes d'Hollande, cire d'Espagne, canif, gratoire, véritable encré double et luisante, et toutes sortes de marchandises à l'usage des bureaux. »

Réveillon, qui vendait des papiers veloutés, résolut d'en fabriquer. Il avait, dit-il dans un mémoire, deux concurrents qui tenaient les prix très haut. Il donna ses papiers à moitié moins, et par les soins extrêmes qu'il apporta, il en fit de supérieurs, ce qui le força à agrandir sa fabrique.

Pour se vouer exclusivement à sa manufacture, il fit présent à deux de ses ouvriers, depuis longtemps avec lui, de son commerce de papeterie, qui lui rapportait de 25 à 30 000 livres par an, et s'installa rue de Montreuil, dans l'ancienne Folie-Titon. Après Aubert, c'est bien à Réveillon que cette industrie doit son développement en France. Depuis 1720, le papier soufflé anglais, ou papier velouté d'Angleterre, envahissait notre marché. Voici ce qu'en dit M^{me} de Genlis, dans le *Dictionnaire critique et raisonné des usages de la Cour*, en parlant de l'angloomanie qui envahissait la France :

« Les femmes ne portent plus que des robes à l'Anglaise ; elles vendent leurs bijoux pour acheter des petits grains d'acier et des verreries anglaises », etc., etc.

« On relègue même dans les garde-meubles les magnifiques tapisseries des Gobelins pour y substituer du papier bleu anglais. » Malgré les efforts que déploient les marchands graveurs, les Anglais conservent longtemps, par le papier velouté, une vogue que seul Réveillon parvient à détrôner. Encouragé par ce succès, il entreprit de fabriquer le papier peint et les décos qui ornaient les panneaux des grandes demeures, et qui, jusque-là, n'avaient été obtenues qu'au pinceau. Il s'adressa, pour produire les belles compositions qu'on lui doit, aux décorateurs les plus en vogue à cette époque, tels que : Cietti, Jean-Baptiste Fay, Huet, Lavallée-Poussin, Prieur, Paget et autres. Sa manufacture devint bientôt si célèbre, qu'elle reçut, en 1784, le brevet de Manufacture royale.

Ce titre lui octroyait, entre autres priviléges, le droit d'ajouter à sa marque de fabrique la couronne et les trois fleurs de lys. Aussi voyait-on, dans une vitrine de l'Exposition rétrospective, parmi les spécimens de cette époque, un damas velouté amarante sur fond carmin, dont le coin était relevé, pour montrer le verso revêtu de cette marque spéciale.

Ne trouvant pas, dans le papier qu'il achetait, les qualités nécessaires pour imprimer ses remarquables panneaux, il acquit d'une dame veuve, à Courtalain-en-Brie, vers 1770, une papeterie, et fabriqua du papier vélin à l'imitation des Hollandais, ce qui lui valut, en 1783, le prix institué par le ministre Necker pour encouragement aux arts utiles. Il fit des feuilles de papier d'un format plus grand ; elles avaient 0^m,46 sur 0^m,60. Grâce à ce progrès, la largeur du rouleau était d'un seul morceau, et on obtenait le rouleau de 9 aunes en collant 24 feuilles, bout à

bout, avant l'impression. Quelques-unes de ces feuilles figuraient à l'Exposition rétrospective, et on lisait très bien dans le filigrane : « Courtalin n° 5 ».

C'est vers 1786 que l'on vit, pour la première fois, chez Réveillon, du papier doré pour tentures; ajoutons que cette matière première (cuivre en feuilles), dont l'Allemagne eut pendant longtemps la spécialité, est due à un Français du nom de Couvier, lequel était établi en Bavière depuis 1781. La tradition rapporte que cette industrie fut installée en Allemagne par des huguenots réfugiés, après la révocation de l'édit de Nantes.

La Folie-Titon avait été construite, vers 1703, par Titon Du Tillet, écrivain français, également commissaire provincial des guerres, ce qui lui permit de refaire une grosse fortune et de se construire un hôtel, comme tous les financiers de cette époque. Il mourut en 1762 et Réveillon, qui y était installé dès 1763, ne l'acquit définitivement qu'en 1773.

On lit dans l'édition des *Curiosités de Paris*, par Saugrin, en 1716 : « Tout ce qui peut rendre une maison magnifique et commode y a été employé; aussi sa grandeur et sa beauté l'ont fait appeler Titon-Ville. »

C'est dans le parc de cette somptueuse demeure que les frères Montgolfier firent leurs essais d'aérostation, et avec Pilastre des Rosiers, en octobre 1783, leur première ascension. Réveillon avait fait construire un bâtiment pour contenir plus de 300 ouvriers.

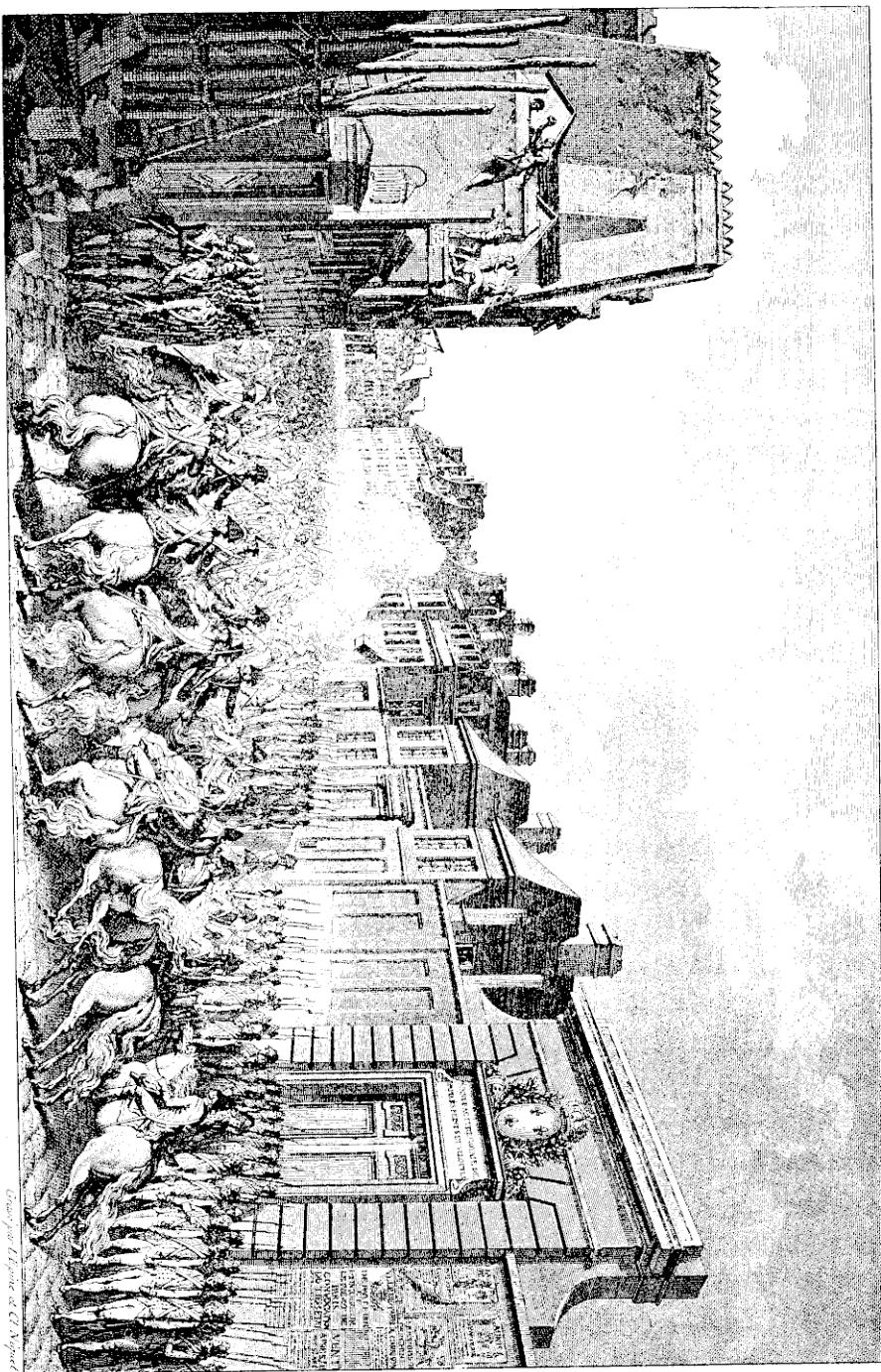
C'est là qu'en 1789, à la suite d'un hiver rigoureux, la Révolution française éclata.

Voici ce que dit Thiers dans son *Histoire de la Révolution française* :

« Une scène déplorable eut lieu au faubourg Saint-Antoine. Un fabricant de papiers peints, Réveillon, qui, par son habileté, entretenait de vastes ateliers, perfectionnait notre industrie, et fournissait la subsistance à 300 ouvriers, fut accusé d'avoir voulu réduire les salaires à 15 sols par jour. La populace menaça de brûler sa maison; on parvint à la disperser, mais elle y retourna le lendemain. La maison fut envahie, incendiée, détruite. »

Nous ne pouvons être d'accord avec cette citation : la Folie-Titon ne fut pas détruite à cette époque. On la saccagea assurément, les meubles furent brûlés, mais l'immeuble résista, et nous avons pu le visiter vers 1868; ce n'est que vers 1880 qu'il disparut lorsqu'on ouvrit, sur son emplacement, la rue qui porte son nom.

La visite que nous fîmes, dans cette maison historique, fut pour nous comme un pèlerinage; nous admirâmes de splendides peintures, ainsi que des médaillons et des boiseries sculptées et dorées, qui ornaient la chambre à coucher. La belle ordonnance de la grande galerie en voûture du premier étage nous frappa particulièrement.



ATTROUPEMENT AU FAUXBOURG S'ANTOINE,

Le 23 Avril 1789.

On appelle le tout *les révolutionnaires* pour les distinguer de la *Médiocre* de *L'opéra* & *Rouville* venant tous à 6h pour faire le *Brûlé* dans leur *brûlerie* pour que le *Peuple* soit très bien pour eux.
Dès le matin on forme un dévouement invincible pour se prêter à une révolution dans les mœurs pour plus que les franchises de l'ancien régime.

Les rampes en fer forgé étaient également remarquables, et le beau marteau qui rehaussait la porte cochère orne actuellement la porte d'un des grands hôtels des Champs-Elysées.

Ces détails ont pour nous un véritable intérêt anecdotique, car il n'était pas inutile de rappeler dans quelle aristocratique demeure l'industrie du papier peint se développa.

Réveillon devint le fabricant à la mode ; au-dessus de la porte principale de sa manufacture était un cartouche aux armes de France, avec cette inscription en lettres d'or :

« *Manufacture royale de papiers peints et veloutés.* »

Il avait fallu près de deux siècles pour que cette industrie artistique reçût ses lettres de noblesse.

Malgré les progrès considérables réalisés par Réveillon, malgré les services qu'il avait rendus, sa rapide fortune l'avait mis en butte à l'envie de ses concurrents étrangers, et même de ses propres concitoyens. Obligé de fuir devant la fureur de la populace armée, il trouva refuge dans le château de la Bastille, sur l'ordre donné par le ministre de Villedieu au marquis de Launay, gouverneur de la forteresse.

Sa femme, avertie à temps par des amis, que le feu devait être mis à l'hôtel, le lendemain à 4 heures, obtint un asile chez un vénérable abbé, curé du Grand-Charonne.

C'est dans sa profonde retraite qu'il rédigea un mémoire, aussi navrant au fond, que naïf et charmant par la forme, et dans lequel il expose qu'il a été victime d'une calomnie ; qu'il n'avait jamais dit qu'un ouvrier devait vivre de 45 sous par jour, car il répétait souvent, avec orgueil, qu'il avait connu la misère, qu'il avait été ouvrier et journalier, que c'était à un ami (lequel avait vendu des outils pour lui acheter de quoi se vêtir) qu'il était redevable d'avoir pu trouver du travail.

Il rappelait qu'il avait, en 1752, avec 48 francs d'économie, commencé le fonds de papeterie qui devait, plus tard, par son crédit, son activité et par un goût naturel de spéculations, rapporter jusqu'à 30 000 livres pendant l'année 1760. Il donnait le montant des salaires payés aux 300 ouvriers, employés et journaliers qu'il occupait dans sa manufacture. Ils sont, disait-il, de quatre classes :

La première classe, les graveurs et les dessinateurs, qui gagnaient de 50 à 100 sous par jour.

La seconde classe, les fonceurs et les imprimeurs, de 30 à 50 sous.

La troisième, les porteurs, broyeurs, emballeurs, de 25 à 30 sols.

Et la quatrième, les enfants depuis 12 ans, 8, 10 et 15 sols ; que chacune de ces classes avait des gratifications proportionnées à leur zèle ; et qu'enfin, les peintres qui travaillaient par pièce gagnaient de 6 à 9 livres par jour.

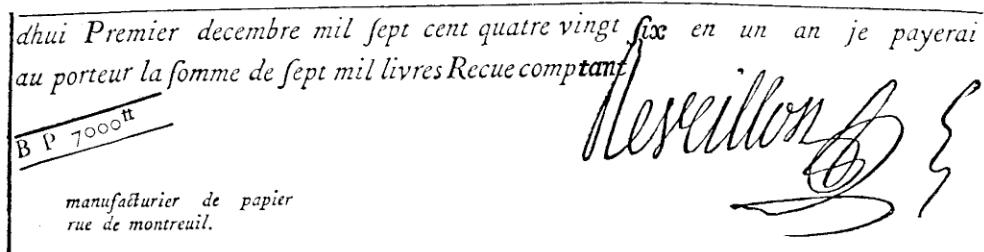
Il y avait aussi les colleurs, lesquels gagnaient de 40 à 50 sols, et même 3 livres.

Il y avait aussi, disait-il, un artiste (Paget probablement) qui recevait, pour

prix de son talent 10000 livres d'honoraires, et des dessinateurs de 3000, 2000 et 1200 livres et le logement; qu'il avait soin des enfants, et qu'il laissait le temps nécessaire pour qu'ils puissent suivre leurs devoirs religieux; qu'il était certain que ses ouvriers étaient innocents des malheurs qui l'accablaient; qu'il se doutait qui avait soufflé la rage dans le cœur de ces malheureux, et qu'il souffrait surtout des conséquences dont seraient victimes ses ouvriers et leurs familles.

Il rappelait aussi ses efforts pour arracher aux corporations les vieilles et vexatoires coutumes; « car, disait-il, le moindre outil que j'imaginais ou que j'employais était l'outil d'une communauté, c'était un vol que je faisais, soit aux imprimeurs, aux graveurs, aux tapissiers, etc. Un règlement parut: ce règlement faisait un tort considérable à l'industrie. Je vis des magistrats; par mon instance et mon influence, je parvins à le faire retirer et à continuer les perfectionnements utiles à l'amélioration de mes produits artistiques. » Il ajoutait encore dans cet exposé: « qu'il était victime d'infâmes calomnies, ainsi que de la haine de l'abbé Roy ». Cet abbé, qui était censeur royal, membre de l'Assemblée provinciale de Bourges, secrétaire de M. le comte d'Artois, homme de lettres, etc., était l'auteur des maux qui l'accablaient.

Cet abbé Roy avait fait présenter à la caisse de Réveillon, en 1786, un mandat



Reproduction du faux présenté à la caisse de Réveillon par l'abbé Roy.

faux de 7000 livres, payable au porteur; et, comme à cette époque il était encore débiteur de 1100 livres envers Réveillon, il serait devenu, au contraire, créditeur de la différence.

Réveillon le poursuivit pour faux. Après trois ans de procédure, et se voyant sur le point d'être condamné, l'abbé Roy profita des troubles qui agitaient la France à cette époque pour exciter le peuple des faubourgs et susciter une émeute, à la faveur de laquelle il comptait se dérober à la rigueur des lois.

Il lui fallait une victime: Réveillon était tout désigné, car il assouvisait sa vengeance en même temps qu'il rendait service à un ennemi invisible, mais plus puissant encore.

Des sommes d'argent furent versées à des égarés des faubourgs: un bateau amena même, au port de Bercy, des bâtons et des pierres qui servirent d'armes à

cette multitude; et, sur les conseils des meneurs forcenés, furent anéantis en quelques heures le passé et l'avenir de cet homme de bien.

Dans une seconde lettre adressée au ministre Necker, il dépeignait ses malheurs et la ruine qui en résultait.

« Une perte immense, une maison dont je faisais mes délices et qui présente partout l'image de la désolation; mon crédit ébranlé, ma manufacture détruite, peut-être faute de capitaux nécessaires pour la soutenir; mais surtout (et c'est ce coup qui m'accable), mon nom, qui a été voué à l'infamie; mon nom qui est abhorré parmi la classe du peuple la plus chère à mon cœur; voilà les suites horribles de la calomnie répandue contre moi. Ah! ennemis barbares, qui que vous soyez, vous devez être satisfaits. Et cependant, quels sont mes torts? On vient de le voir; je n'ai jamais nuï à personne, même aux méchants; j'ai quelquefois fait des ingrats, mais jamais de malheureux. »

Signé : RÉVEILLON.

Nomenclature des objets perdus pendant le sac de ma manufacture :

Les effets de ceux de mes commis qui logent chez moi, ceux même de mes domestiques, rien n'a été excepté.

Il m'est encore impossible d'évaluer exactement cette perte, d'après les aperçus qu'on me donne; voici, au reste, le tableau qu'on m'en a fait passer :

J'ai perdu :

Ma médaille d'or;

500 louis en or;

Beaucoup d'argent comptant;

De l'argenterie;

Tous mes titres de propriété;

7 à 8 000 livres de billets;

40 à 42 000 livres de dessins précieux et d'estampes choisies;

50 000 francs de glace;

50 000 francs de meubles;

40 000 francs, dont 30 000 livres environ en papiers de la manufacture de Courtilin, et plus de 10 000 livres en rouleaux de mes magasins, en carmin, en papiers peints, etc.;

J'ai, en outre, pour 50 à 60 000 livres de réparations à faire; et, si je voulais rétablir ma maison dans l'état où elle était, j'en aurais pour 50 000 écus. »

Peu après, il recevait la réponse suivante, qui apportait un sensible adoucissement à ses maux.

Lettre de M. Necker à M. Réveillon.

Versailles, le 1^{er} juin 1789.

« J'ai pris beaucoup de part, Monsieur, à vos malheurs, et j'ai lu avec beaucoup d'émotion, comme tout le public, le récit simple, touchant et mesuré que vous en avez fait.

» Je dois aussi des louanges à la discrétion avec laquelle vous avez eu recours à la justice et à la bonté du roi. Bien d'autres, sûrement, et avec bien moins de droits, auraient demandé davantage. Cependant, placé comme je le suis, pour défendre les intérêts du trésor royal, et persuadé de l'exakte vérité de vos sentiments, j'ai à la faire valoir auprès du roi. Voici donc, selon votre propre désir, ce que le roi vient de vous accorder :

» 1^o Le rétablissement de votre médaille que vous avez si bien méritée;
» 2^o La conservation du titre de manufacture royale, en faveur de votre établissement, s'il est dirigé dorénavant par des personnes de votre choix;
» 3^o La même grâce en faveur de la manufacture de Courtalin, dont la propriété vous est due;

» 4^o La remise de 10 000 francs dont vous êtes caution;
» 5^o Enfin une indemnité de 30 000 francs;
» Sa Majesté a bien voulu permettre, selon la teneur de l'arrêt du Conseil du 28 décembre 1777, que vous puissiez profiter de la faveur, promise par le roi, aux citoyens qui auraient obtenu la médaille d'industrie, et qu'à l'époque où elle vous sera rendue, je puisse prendre les ordres de Sa Majesté pour vous présenter à Elle, puisque vous n'avez pas joui de cet honneur.

» Je désire que ces différentes dispositions, et surtout l'assurance des bontés du roi, vous rendent au calme d'une vie que vous avez honorée par vos talents et l'honnêteté de votre conduite.

» Je suis, avec un très parfait attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Signé : NECKER. »

Malgré l'assurance de cette haute protection, Réveillon resta en Angleterre, où il s'était réfugié, et fut agréé par le roi, plus tard, comme successeurs, MM. Jacquet et Bénard. De Londres, il envoya à M. Boullanger, son caissier, en septembre 1789, un long mémoire pour expliquer aux dames du faubourg Saint-Antoine, ses bienfaits et ses malheurs. Il leur fit don d'un drapeau.



Tenture Révolutionnaire
Imprimée chez Jacquemart en 1793.

Les dames, au nombre de six cents, rédigèrent un arrêté déclarant que le sieur Réveillon avait toujours joui d'une bonne réputation dans le faubourg et reconnaissaient qu'il avait toujours été un bon citoyen, qu'elles étaient sensibles à ses peines et désiraient son retour. Elles répondaient surtout de sa personne et garantissaient ses propriétés, etc.

Réveillon cependant ne revint plus en France.

Trop cruellement atteint par ces terribles événements, il quitta, en même temps que son pays, cette industrie qu'il avait faite si belle.

Tous les documents qui se rapportent à Réveillon et qui ont été exposés en 1900, revoyaient le jour, pour la première fois, depuis plus d'un siècle. Aussi, avons-nous pensé qu'il nous appartenait d'aequitter, en quelque sorte, une dette de reconnaissance tardive, en traçant, d'une façon complète, cette grande figure qui appartient désormais à l'Histoire.

Les progrès, l'essor apportés à son industrie, par Réveillon, ont été considérables, et si les Montgolfier et les Oberkampf, dont il fut l'ami, ont acquis à travers les âges une juste renommée, Réveillon, comme eux, a droit à la reconnaissance que la patrie voulue aux grands citoyens.

A partir du 1^{er} juillet 1791, la manufacture de Réveillon a pour successeurs, Jacquemart et Bénard. Pierre Jacquemart mourut en 1804; son fils René lui succéda et mena avec honneur cette maison jusqu'en 1840, époque à laquelle il se retira. Il fut le digne successeur de Réveillon; il ajoutait au culte du beau l'amour du bien, car, le premier, à notre connaissance, il établit, à l'usage de son personnel, ouvriers et employés, une caisse de secours destinée à parer aux torts causés par le chômage et la maladie.

Les statuts de cette fondation faisaient partie des pièces exposées. Il sut s'inspirer du goût du jour, pour donner à ses produits un caractère, qui prend aujourd'hui un véritable intérêt historique. Nous avons, de lui, des tentures représentant tour à tour des cocardes tricolores et des bonnets phrygiens, des arbres de la liberté et des autels de la patrie, voire même des scènes complètes comme la proclamation des droits de l'homme, et des héros comme Hoche, Barat, etc.

Plus tard, il aborda des compositions plus importantes, comme le Parc français (1825) et les Saisons (1832), etc.

L'œuvre de Réveillon n'avait pas été seulement personnelle; ses efforts avaient déterminé chez ses concurrents d'autres efforts; sous l'impulsion de ses succès, cette fabrication, de si modeste origine, était devenue un art véritable. C'est ainsi qu'Arthur et Robert, installés sur le boulevard, au coin de la rue Louis-le-Grand, nous ont laissé quelques pièces, aujourd'hui rarissimes, et que nous n'hésitons pas à qualifier de chefs-d'œuvre.

Citons, entre autres, des gravures en taille-douce, gravées par Ridé, et imprimées sous Louis XVI, représentant les Muses, la Sculpture, etc.

Trois petits tableaux (également en taille-douce et gravés par Ridé), représentant Achille trempé dans les eaux du Styx par Thétis, sa mère ; — l'Education d'Achille ; — Achille découvert par Ulysse ; enfin, et surtout, huit panneaux grisailles et sépia, composés chacun d'un tableau tenture, surmonté d'un motif d'ornement et d'un dessus en demi-cercle. Ces productions ont conservé la saveur toute spéciale aux œuvres du dix-huitième siècle et reproduisent des toiles de maîtres ; telles que le sacrifice d'Iphigénie (d'après un tableau de Charles Delafosse, 1636-1716, musée du Louvre) ; Apollon poursuivant Daphné (d'après un tableau de Louis-Michel Vanloo, 1707-1771, musée du Louvre) ; Pygmalion et sa statue ; Offrande à Pan ; Orphée charmant les bêtes sauvages ; et autres motifs d'après Fragonard, Huet, etc.

Les dessus sont composés des quatre saisons et de quatre motifs d'amours de Boucher, le tout encadré de perles et d'une moulure Louis XVI.

Malgré l'importance décorative et technique de ces panneaux, ils sont encore actuellement presque ignorés ; les planches qui ont servi à leur exécution ont été détruites, et le tirage ne comportait probablement que fort peu d'exemplaires, car ceux-ci sont les seuls existants, à notre connaissance.

Arthur fut guillotiné pendant la Terreur ; son associé continua seul, ainsi qu'en témoigne une facture du 22 ventôse an IV, au nom du citoyen Robert.

Quoique en pleine tourmente révolutionnaire, l'industrie du papier peint était devenue florissante en France. Plusieurs fabriques s'étaient installées à Paris : Legrand, dont la maison de détail était place Dauphine, à l'angle gauche du Pont-Neuf, montait une manufacture rue d'Orléans, au faubourg Saint-Marceau. Arthur et Robert s'installaient sur le boulevard, au coin de la rue Louis-le-Grand.

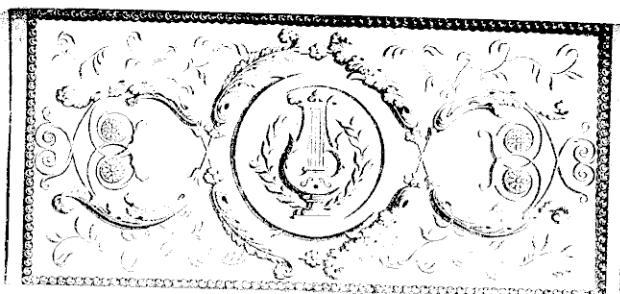
Démosthène, Dugour et Anisson-Duperson ouvraient place du Carrousel, au ci-devant hôtel de Longueville, une manufacture républicaine de papiers peints. Cette maison ne continua pas ; la condamnation à l'échafaud d'Anisson la fit fermer.

A Lyon, Pignet père et un peu plus tard Richon installèrent deux manufactures à Saint-Genis (Laval).

Marseille fabriquait également ; Bordeaux avait une fabrique dans le bâtiment des Cordeliers, avenue de l'Intendance, et vers 1797, Jean Zuber fondait dans l'ancienne commanderie de Rixheim (Alsace), la maison qui, française jusqu'en 1870, concourut à rehausser, par ses belles créations, l'éclat du papier peint.

Elle fêtait son centenaire en 1897.

En 1793, le peintre de fleurs Malaine, de la manufacture royale des Gobelins, prenait la fuite devant les arrestations successives que faisaient, dans la manufacture, les sans-culottes, « surveillants intrépides et infatigables des ennemis de la République ». Il recevait l'hospitalité à Mulhouse de MM. Nicolas Dolfus et C^{ie}, entraînait ensuite chez MM. J. Zuber à Rixheim où il apporta, avec son talent spécial, une manière nouvelle.



Phototypie Bertrand, Paris

Apollon poursuivant Daphné
Panneau imprimé chez Arthur et Robert vers 1786.

On lui doit des compositions de fleurs naturelles qui, à l'Exposition centennale, excitaient encore l'admiration de notre génération.

Mâcon avait également une fabrique fondée par Joseph Dufour ; mais celui-ci se préparait à la transporter à Paris, en 1800.

La période centennale de 1700 à 1800 fut, pour cette industrie, celle de son épanouissement complet. En effet, si le dix-septième siècle vit les tâtonnements du pochoir et de la planche, le dix-huitième vit le progrès dans la fabrication, en général, par l'application des couleurs, l'emploi de l'or et la confection du rouleau de neuf aunes ; enfin, l'installation définitive et autonome de l'industrie du papier peint, laquelle faisait partie précédemment de la corporation des cartiers, papetiers, dominotiers.

En 1800, Joseph Dufour vient installer rue Beauveau, 8, dans les dépendances de l'abbaye Saint-Antoine, l'importante fabrique qui, jusqu'en 1843, réunira une pléiade d'artistes comme Laffitte, Fragonard fils, Mader père, Wagner, Poterlet, et où Délicourt, le futur grand fabricant, apprendra son métier.

Jusqu'en 1830, les plus grandes décos sortirent de cette maison.

Le dix-neuvième siècle débute donc sous de bons auspices. Vers 1808, Zuber créait des décors en coloris, tels que les paysages de Suisse et du Brésil. La même année, Joseph Dufour fit paraître les mois, douze compositions dessinées par Fragonard fils, et en 1814, son grand décor en grisaille, Psyché et Cupidon. Ce fut l'une des plus belles productions du papier peint.

L'Exposition en avait plusieurs panneaux.

Ces tableaux-tentures, composés de 26 lés différents, lesquels formaient une décosation en 42 parties pour 14 mètres de longueur, sur 5 pieds 7 pouces de hauteur, avaient nécessité plus de 1500 planches, et n'était un tour légèrement poncif inhérent à l'époque, ses grisailles réchauffés de sépia, son dessin dû à Laffitte, en font une œuvre maîtresse.

Vers 1820, A. Leroy, gendre de Dufour, fabriquait un grand décor en grisaille, intitulé « les Fêtes grecques », dessiné par Mader père ; puis « Paul et Virginie », d'après Brock ; les « Campagnes d'Italie » en 1825, et en coloris, les « Aventures de Télémaque », les « Incas », et « Renaud et Armide » en 1830. Tels furent les principaux produits de cette période, véritable réminiscence de l'ancienne corporation des imagiers.

En 1825, on commença à faire les imitations de bois naturels pour lambris ; plus tard, un Anglais, du nom de Henry William, vint s'installer rue de Charenton, pour fabriquer ce genre spécial, ainsi que des marbres et des agates, genre que continuèrent plus tard MM. J. Riottot et Pacon.

Les prismés ou irisés avaient fait leur apparition (1820), avec Michel Spörlin et Jean Zuber fils, et cette nouveauté avait été très goûtée. Ce genre de tenture, dans lequel le fond et le dessin imprimé étaient composés de différentes teintes,

fondues ensemble, par bandes verticales ou horizontales, était obtenu par le même procédé que celui utilisé pour faire les ciels des devants de cheminées.

Jusqu'en 1830, les camées ou devants de cheminées furent l'objet d'un

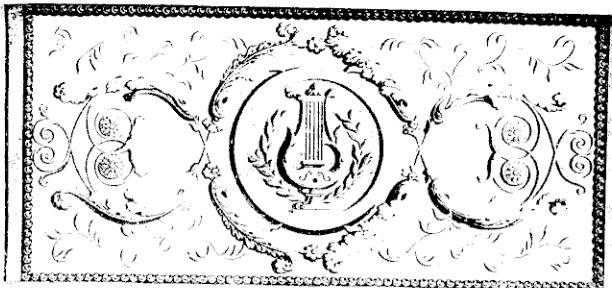


LE MOIS D'AOUT

Dessiné par Fragonard fils, et imprimé chez J. Dufour en 1808.

commerce suivi; A. Leroy fit les plus importants, soit imprimés, soit peints à la main; plus tard Brock, Rupp, Dutertre et d'autres en firent leur spécialité.

Vers 1830, la papeterie de Roppenziviller, appartenant à Jean Zuber, fabriquait, d'un seul morceau, des rouleaux de papier de 8^m,40 de longueur.



Phototype Berthaud, Paris

Pygmalion et sa Statue
Panneau imprimé chez Arthur et Robert vers 1786

Plus tard, pour les machines, les rouleaux seront des bobines de 850 mètres de longueur.

Bien que le décret qui imposait en France le système métrique fût du 18 germinal, an III (7 avril 1795), il fallut près de cinquante ans pour qu'on s'y conformât. Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 1840 qu'il fut rendu obligatoire.

Aussi, à partir de cette époque, et pour se conformer à l'application du système métrique, le rouleau, qui avait 20 pouces de largeur, fut ramené au demi-mètre, qui est encore son format actuellement. Seuls, les papiers pour bordures continueront à avoir 0^m,57 de largeur.

Entre 1836 et 1840, la mode fut aux grands damas dorés et veloutés. Dauptain venait d'inventer le blanc fixe (sulfate de barite); ce blanc avait un grand éclat, et une durée supérieure au blanc de plâtre, dont on se servait précédemment.

A cette même époque, la machine à bras faisait son apparition. Dès 1827, Zuber avait fait des essais d'impression avec des cylindres taille-douce, usités pour imprimer les toiles peintes; il avait fait des coutils, des rayures et des dessins délicats.

En 1840, Isidore Leroy prit un brevet pour une machine à imprimer, composée d'un ou de deux cylindres gravés, pour obtenir une ou deux couleurs. Il avait trouvé le drap sans fin, lequel répartissait avec égalité la couleur sur les cylindres et permettait l'impression de dessins plus importants.

A cette même époque, Potter, imprimeur d'étoffes à Manchester, fabriquait à la vapeur. Donc, si l'on doit à Isidore Leroy l'invention de la machine à bras, on reconnaît que les grandes machines à vapeur sont dues à James Houston, de Manchester. Frédéric Zuber et Jean sont les premiers, en France, qui aient utilisé la vapeur pour actionner une machine à six couleurs, en 1847. Ce sont eux, également, qui combinèrent des dessins gaufrés au cylindre avec des impressions.

En 1850, Bonnot imprimait sur papier des perses et des camaïeux en taille-douce. Ces dessins étaient lissés et lavables.

En 1860, Gillou et Thoraillier, dont la fabrique date de 1814, montèrent de grandes machines anglaises, mues par la vapeur, et grâce au bon goût de leurs dessins, et surtout à la solidité de leurs couleurs à la colle, ils éloignèrent du marché français les produits anglais. A partir de ce moment, les progrès de la machine en France sont indéniables; Isidore Leroy, Gillou et fils, Grantil, de Metz, concourent par l'importance de leurs maisons, leurs connaissances spéciales et leur puissant outillage, à développer, en France, la fabrication à la machine.

L'Exposition de 1867 a montré un décor Louis XVI, ainsi qu'un décor Alhambra exécutés à la machine; en 1878, Jules Roger, qui avait monté une fabrique de papiers peints à la mécanique, à Mouy (Oise), exposait pour la première fois une importante tapisserie intitulée « la Perdrix ».

Isidore Leroy et fils exposaient des panneaux Louis XIV à personnages, et Gillou et fils des compositions comprenant jusqu'à vingt-quatre couleurs.

Jamais, à l'étranger, rien de semblable n'a été produit. Nous avons présenté à l'Exposition plusieurs spécimens de ces productions, ainsi que certaines parties des belles décos de Bezault et de Hooch frères. Ajoutons qu'à la suite du traité de Francfort, en 1871, Grantil transporta à Châlons-sur-Marne son importante manufacture de Metz.

L'histoire de la machine étant établie, nous devons revenir à 1840 pour parler de l'invention des veloutés changeants ou caméléon, ainsi que des veloutés diamantés que l'on fit en 1849. Lapeyre exposa, en cette même année, des damas diamantés, qui étaient obtenus au moyen de nacre pulvérisée et mélangée avec de la laine en poudre.

En 1851, Délicourt, qui était à la tête de l'industrie, exposa son grand décor (Chasse dans la forêt). C'est l'œuvre la plus importante de cette deuxième période. Ce décor, peint d'après Desportes, avait nécessité plus de 4000 planches, et avait coûté 40 000 francs de mise en œuvre.

A citer également de Délicourt « la Descente de Croix », d'après Gallerand, et l'admirable décor de « la Jeunesse », dessiné par Muller.

Il serait difficile, et surtout trop long, d'énumérer toutes les belles créations qui figurèrent dans notre industrie pendant cette période.

Rappelons encore le décor Marie-Antoinette, de la maison Genoux, et le fameux panneau « les Prodigues », plus connu sous le titre du « Pierrot », peint par Couture, que M. Desfossé, successeur de Mader frères, ajouta à ses nombreuses décos.

Les dessinateurs de cette époque, MM. Dumont, Martin, Riester, Gruchy, Regneau, Lanos, Couder, Gallerand, Muller et autres, étaient dignes des artistes qui les avaient précédés.

Vers 1852, le papier velouté avait la faveur du public; des procédés nouveaux lui donnaient des aspects différents et augmentaient son importance au point de vue de l'emploi. Lapeyre lustrait sur des pochoirs le velouté, et obtenait un effet soyeux qui fit appeler cet article velouté-soie.

En même temps, Seegers, ancien ouvrier doreur, frappait, au moyen d'un balancier, des dessins ou les dorait par les procédés ordinaires du relieur et innovait le velouté frappé et le velouté doré.

Vers 1866, on songea à utiliser les déchets provenant de la dorure à la feuille, en les broyant au moyen de moulins; on obtint ainsi une poudre de bronze, qui permit d'établir des articles dorés, d'un prix moins élevé.

En 1869, Paul Balin perfectionna le mode d'application du balancier. Avec son goût artistique, une science de fabricant très complète, il obtenait des imitations de velours de Gênes, des cuirs de Cordoue et des points de Gobelins si parfaits,



4 lés du décor "La Chasse", peint par Dury, d'après Desportes.
Grand décor exécuté en 1837 par Delicourt (4 000 planches!).

Phototypie Bertrand, Paris.



que l'Exposition de Vienne, en 1873, fut pour le papier peint français un succès éclatant et incontesté. Les fabricants étrangers furent obligés de lui emprunter ses nouveaux procédés et même ses dessins.

En 1877, Follot appliqua la machine à cylindrer le velours d'Utrecht, au gaufrage d'un papier velouté, avec une matière plus épaisse et plus riche que la laine en poudre (poil de chevreau) et créa le papier-velours cheviotte, imitation parfaite des velours d'ameublement, unis et gaufrés, fabriqués à Amiens.

Les bronzes teintés furent employés pour reproduire les effets chatoyants des soieries, de même qu'en 1883, l'application du mica en poudre (blanc métallique) remplaçant le blanc fixe, en bien des emplois, permit d'obtenir, en toutes nuances, des fonds soyeux et brillants, à meilleur compte.

Tel est le bilan du dix-neuvième siècle.

Le rapporteur de l'Exposition universelle de 1900, à qui incombe la tâche de parler des produits modernes, ne nous pardonnerait pas d'empêter sur son domaine : aussi arrêtons-nous ce travail en 1889.

De même que nous l'avons fait pour les deux siècles précédents, nous résumons ainsi les principaux progrès réalisés au cours de cette dernière période centennale :

Fabrication du rouleau de 8^m,40 d'une seule longueur, en 1830; débuts de l'impression au cylindre, en 1827 (taille-douce); par plusieurs cylindres simultanés, en 1840; découverte du blanc fixe (même année); application de la machine à vapeur, en 1847 et 1860, et perfectionnements apportés dans l'industrie des veloutés et des imitations de cuirs, vers 1877.

Grâce à ces progrès incessants, tous réalisés en France, le papier peint, en pleine prospérité pendant tout le dix-neuvième siècle, atteignait son apogée, et avait le monopole du papier de luxe. Plus de cent fabriques étaient installées à Paris seulement et le montant de la fabrication française atteignait un chiffre annuel de 18 millions environ.

Après quarante ans, alors que des fabriques se sont répandues dans le monde entier, et que le papier de luxe a eu à lutter contre l'intrusion de différents matériaux plus ou moins décoratifs, alors que la production d'articles à la machine a pris une extension considérable, et cela aux dépens des articles riches, ce chiffre global est à peu près le même.

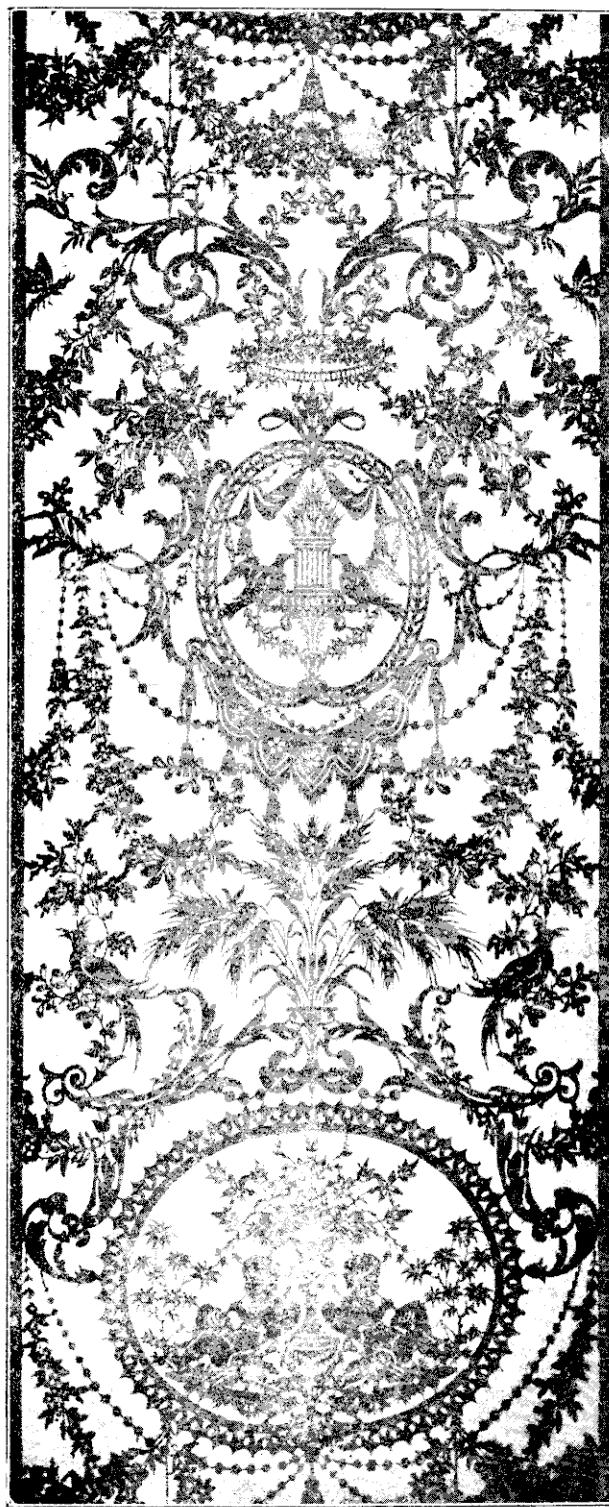
Malgré la concurrence étrangère, la France est restée supérieure, grâce au goût et aux efforts de ses fabricants.

C'est ce qui découle de l'étude de son passé, aussi bien que la vision de son présent, offerte au visiteur par l'Exposition universelle de 1900. La suite chronologique des progrès et des transformations apportés successivement dans cette industrie établit que si le sens artistique existe toujours, il a laissé le côté pratique

prendre une place importante. La fabrication mécanique porte la responsabilité, et, tout à la fois, le mérite de cette extension utile et démocratique, mais dont la tendance a été, pendant un certain temps, de faire dévier, par des produits ordinaires, le but primitif du papier peint.

Après avoir établi cette nécessité, nous devons reconnaître que la production à la machine a fait, en France, de tels progrès, qu'elle est devenue la digne émule de la fabrication à la main, et qu'elle contribue, aujourd'hui, à rehausser cette industrie si française, en lui conservant ce cachet d'art décoratif dont notre pays a le privilège.





Panneau Louis XVI (largeur, 1 mètre, hauteur, 2 mètres),
exécuté par Fellet, 1889.

CONCLUSION

Après avoir, dans l'historique précédent, retracé le passé si artistique et si complet de cette industrie, et après avoir constaté les efforts des fabricants de papier peint, répondant à la mode, ou provoquant un progrès nouveau, nous pouvons supposer que les fragments rétrospectifs exposés dans les musées centennaux serviront, non pas seulement à satisfaire les curieux, mais encore à aider le public, véritable encourageur, et seul juge, avec le temps, pour choisir parmi les formes nouvelles que les manufacturiers vont leur livrer.

L'art industriel, on le sait, a toujours servi le goût du jour, et a toujours été le reflet des mœurs de son époque. Il a été, tour à tour, timide ou chevaleresque ; païen ou religieux, dissolu ou moral, guerrier ou débonnaire. Mais toujours il a, en France, gardé la mesure du rôle qui lui était assigné, en conservant pour guides l'esprit et le sentiment.

Cet art qui a rendu tant de services, et qui a pu se renfermer momentanément dans la reproduction et la copie, devait, comme l'art pur, subir une évolution.

En peinture, Delacroix traça, vers 1846, le chemin qui, petit à petit, dans un renouveau sublime, nous a menés, par Courbet et Millet, vers Puvis de Chavannes. Le respect de la tradition a fait que, jusqu'à nos jours, l'art pur officiel n'a vécu que de reproductions. Les programmes de concours de l'Ecole de Rome étaient, presque toujours, un sujet mythologique ou religieux ; les personnages devaient être, ainsi que les costumes et les paysages, toujours soumis aux types grec ou romain.

Paul Baudry, le premier, dans ses compositions pour l'Opéra de Paris, n'a pas craint de donner à ses déesses des visages plus modernes, depuis cette innovation lorsqu'on veut personnaliser le travail du fer, ce ne sont plus des Cyclopes qui forgent des armures, mais bien de robustes et fiers ouvriers.

Ces figures modernes, et plus compréhensibles, indiquent le sens plus vrai, et plus pratique, vers lequel l'art décoratif doit se diriger ; et toutes les industries d'art appliquée, comme mues par un puissant ressort, en ont éprouvé le frisson du renouveau et sont entrées au travail, pour que les résultats d'ensemble de cette époque aient une caractéristique personnelle. Est-ce un mal de délaisser les styles

anciens et doit-on déplorer ce pas en avant? Nous ne le pensons pas, et ces fragments du passé, exposés, soit au Petit Palais, soit dans les Expositions centennales des classes, ont bien prouvé qu'il faut donner à ce passé tout le respect auquel il a droit, mais le laisser en paix et accueillir les idées nouvelles et d'un art jeune qui commence avec le vingtième siècle.

Voilà les résultats que doivent produire les exhibitions des styles anciens, et voilà ce que nous comptons tirer de cette revue.

La manie de la reproduction des œuvres du passé doit disparaître, pour l'avenir de l'Art décoratif.

L'éducation artistique, que l'on s'efforce de répandre dans notre pays depuis plus de vingt ans, commence seulement à se faire sentir, et, grâce à l'adhésion des amateurs de l'Art moderne, véritables esthètes, l'acheteur craintif et timoré a déjà, malgré le désarroi jeté dans ses habitudes, accepté de nouvelles formes de bijoux et de meubles.

Le moment est donc arrivé, pour notre industrie, comme pour les autres, de rompre avec le passé, car en insistant, nous ne rencontrerions que déceptions et déboires.

L'étranger est venu dans nos écoles et a osé, le premier, utiliser, industriellement, les principes qu'il avait glanés. L'Exposition a prouvé qu'après l'avoir suivi, nous l'avons surpassé. Il ne s'ensuit pas que ce qui a été produit jusqu'à ce jour soit ce qui restera, et que ce soit le style moderne tant désiré. Mais, c'est en continuant dans ces tentatives que l'on trouvera la véritable inspiration qui décidera du style que le dix-neuvième siècle ne nous a pas donné, et que, certainement, on adoptera, s'il répond à notre goût et à nos besoins français.

Le papier peint a tout imité, et, comme toutes les industries d'art appliquée, il a souvent subi bien des critiques. Mais n'a-t-on pas reproché, même aux tapisseries des Gobelins, d'imiter des tableaux, et à l'industrie du fer, de forger des bouquets de fleurs naturelles?

L'étoffe, a été, elle aussi, avec le papier, l'esclave de son époque.

La soierie, sans remonter plus loin que l'Empire, produisait (vers 1808) des simili-rideaux plissés.

En tissant des plis imités, elle commettait une erreur plus grossière que le papier, car c'est sa supériorité sur lui de pouvoir faire des plis véritables.

La soierie a produit également des vases, des bouquets, des ornements en or, et des panneaux de bois, ainsi que des socles de marbre, des médaillons et des portraits en velours, le tout comme en relief.

La cretonne, très en vogue vers 1789, même sous la direction d'Oberkampf, était aussi victime de la mode, car elle imprimait des personnages, des fables, telles que : Estelle et Némorin, le Meunier, son fils et l'âne, dont Huet et David dessinaient les originaux; et, vers 1823, pour se mettre au niveau de la vogue des

troubadours, elle représentait « des scènes idylliques où le principal sujet, dans un décor pompéien, avec des personnages à profils grecs, et habillés en Espagnols du temps de François I^r, acceptait la responsabilité d'une inscription au-dessous du médaillon principal qui annonçait que « Paulawski accordait la main de sa sœur Lodoyska à Lowinski » et d'autres encore.

Vers 1875, une nouvelle épreuve était réservée au papier de tenture : l'étoffe genre perse était à la mode, et le papier devait être pareil.

Alors, on vit le faux goût associer à son erreur ces deux industries si souples et si dociles, en les rendant responsables de mauvais résultats décoratifs. En effet, si le dessin de la cretonne choisie était un courant de branches et de feuillages avec un perroquet ou un nid d'oiseaux pour motif principal, les sièges, les rideaux et la tenture étaient criblés de nids d'oiseaux, et de perroquets.

Le décorateur, de peur de n'avoir pas assez indiqué que le tout était bien pareil, et qu'il n'avait rien oublié, enveloppait même la cheminée avec les mêmes perroquets ou les mêmes nids.

Les tapis, eux aussi, n'ont-ils pas été soumis au régime de la mode, et n'avons-nous pas souvent souffert, en entrant dans un salon Louis XVIII, d'être forcés d'éraiser des fleurs ou de marcher sur des têtes d'enfants ? N'avons-nous pas piétiné dans une eau qui se déversait de vasque en vasque ?

Ne pouvant atteindre les avantages du papier peint, au point de vue de l'hygiène, l'étoffe n'a dû qu'au seul caprice de la mode de l'éarter un instant de son véritable but. Certains critiques n'ont-ils pas essayé de dire que les résultats industriels du papier peint étaient trop complets, et par cela même trompeurs.

Charles Blanc avait déjà fait justice de cette allégation, quand il parlait des services que le papier peint rendait à la décoration, et, qu'il écrivait : « La beauté du résultat est telle que la matière première devient chose indifférente. Dès qu'on peut avoir le parfait aspect de la soie, du satin, du velours et de la laine tissée, du cuir repoussé, de la toile peinte, etc., il importe peu que la substance soit vraie, puisque la contrefaçon n'a pas été imaginée, cette fois, dans l'intention de rançonner l'acheteur, mais au contraire, afin de multiplier ses plaisirs, en ménageant ses ressources. »

Je dis même qu'il est heureux que l'on puisse, avec des matériaux sans valeur, produire des effets d'une telle richesse : « Il importe peu aux plaisirs du sentiment, dit encore Charles Blanc, que tel objet, artistement travaillé, soit en or massif ou en cuivre doré, lorsque nous voyons le prix qu'on attache aux ouvrages en étain de François Briot. »

Et nous ajouterons : lorsqu'un Lucas della Robbia, lorsqu'un Bernard Palissy prenait une masse de terre informe qu'il décorait et qu'il faisait cuire pour en produire un chef-d'œuvre, le prix de revient de la matière était pour bien peu de chose dans le résultat définitif.

Bien plus, nous pensons pouvoir soutenir que la matière rare, employée en art, est un danger, car si nous ne possédons plus cette merveilleuse vaisselle d'argent ciselée par Claude Ballin, c'est que Louis XIV la fit fondre pour en avoir le montant en numéraire, et détruisit ainsi ces splendides spécimens de l'art de l'orfèvre.

Combien de modestes logis n'ont-ils pas été égayés par le papier peint?

N'a-t-il pas rehaussé, par ses ors et ses imitations de velours, les splendeurs des salons officiels ou privés? N'a-t-il pas laissé, par des tons rosés et des imitations de dentelles ou de tulles, toute la quiétude, la confiance et l'espoir que doit ressentir la jeune fille dans sa chambrette?

En un mot, cette industrie n'est-elle pas pleine de ressources pour le décorateur? Il ne s'agit donc que de faire un bon choix parmi ces produits si variés.

Des romanciers tels que Balzac et Alexandre Dumas fils n'ont pas dédaigné d'en parler, et l'on se souvient encore que ce dernier, dans un roman bien parisien, dépeignait les alarmes d'une de ses héroïnes, qui avait accepté un rendez-vous dans une chambre d'hôtel dont la tenture représentait « Poniatowski se noyant dans l'Elster », et ses terreurs en se voyant envoiommée de tous ces Poniatowski.

En artiste, Dumas avait associé le papier peint aux impressions pénibles et obsédantes ressenties par son héroïne.

Cet exemple confirme l'effet que peut produire le choix d'un mauvais papier.

Les fouilles faites à Herculanum au milieu du dix-huitième siècle déterminèrent, de la part des artistes, tels que Lavallée-Poussin, des compositions dans le style pompéien; et si le papier peint de cette époque reproduit des tableaux de la mythologie, c'est qu'il y est heureusement entraîné par les peintures décoratives des maîtres en vogue, tels que Michel Vanloo, de Ch. De La Fosse, de Fragonard et d'autres décorateurs à la mode, dont les dessins entretenaient la cour et la ville, de la comparaison des splendeurs du monarque avec celles des dieux de la fable.

Vers la fin de ce même siècle, il célébra, par des décorations murales, les bienfaits de la Liberté, les emblèmes de la Révolution et le bonnet phrygien.

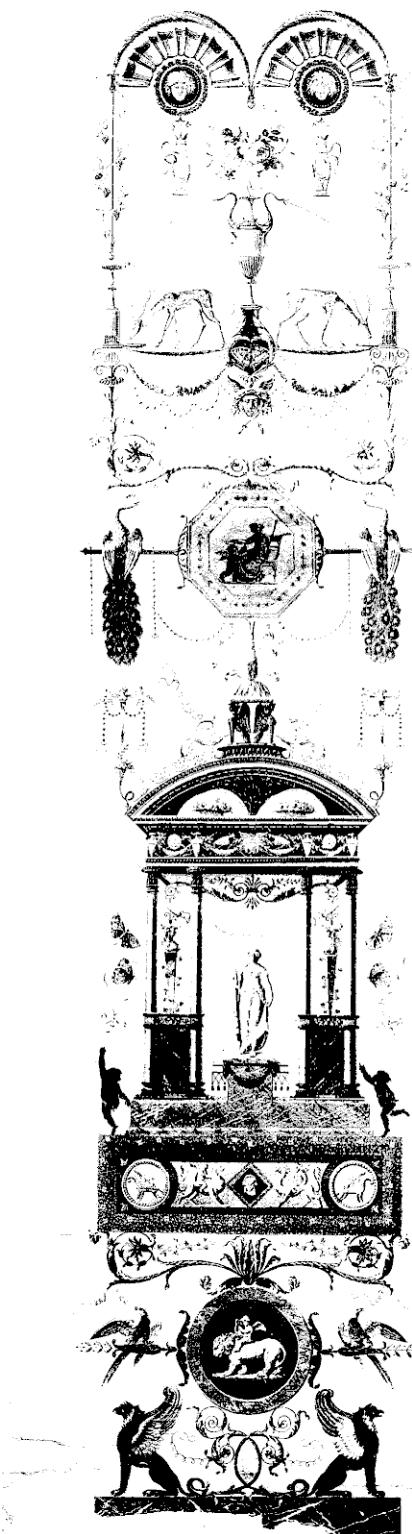
Il peignit Hoche et Barra. Puis, dans ses compositions, il s'associa aux gloires de Bonaparte et reproduisit les Pyramides et les momies d'Égypte.

Plus tard, il nous montrera Bélisaire avec Psyché; puis entraîné par les succès des romans de Bernardin de Saint-Pierre, il composera le décor de « Paul et Virginie ».

... Avec Chateaubriand, il produira les « Incas », « Renaud et Armide » et la « Jérusalem délivrée ».

En 1825, il fournira, pour le sacre de Charles X, la tenture fleurdelysée sur bleu du roi, avec l'inscription laurée de « Vive le roi ».

Avec les troubadours et les bergères, il produira « Don Quichotte et Sancho Pansa » et redeviendra politique, en 1830, pour fêter, dans un panneau en pied, Louis-Philippe I^r, roi des Français, gardien de la Charte.



Décor Pompeien

Dessiné par Lavallé-Poussin. — Imprimé chez Réveillon
vers 1788.

En 1833, il flattera le mouvement populaire en faveur de Joko ou le singe du Brésil, et, pour répondre au refrain en vogue :

« *On va quitter subito, mod'anglaises*
« *Et mod'françaises*
« *Et jusqu'au marchand de coco*
« *Qui s'habille à la Joko* »,

il produira des tentures à la Joko.

Vers 1840, les devants de cheminées représenteront « Le retour des cendres de l'Empereur », puis les guerres d'Afrique orneront les murs des cabarets, aux joies des consommateurs bien français.

En 1848, et pour ne pas quitter son côté historique et politique, il nous montrera, sur un fond tricolore prismé, un coq gaulois qui chante la victoire du 24 février.

Il reprendra des compositions gothiques, et en 1852, les tentures aux semis d'abeilles sur velours vert, avec des N d'or couronnés, diront sous quel régime se trouve la France. A cette époque encore, si les grandes compositions reprenaient, ce sera pour lutter victorieusement avec l'étranger, dans les Expositions universelles de 1851, 1855, 1862 et autres.

La légende, la poésie, l'histoire n'ont pas seules été illustrées par le papier peint : la réclame et l'industrie y ont eu recours. Vers 1828, le papier peint a produit les premières affiches imprimées en couleurs, telles que : celle du « *bon cidre d'Isigny* », où la mousse copieuse formait à l'affiche un cadre alléchant ; puis, après 1830, celle des gardes nationaux, en bonnets à poils et pantalon blanc, buvant de la « *bonne bière de Mars* ».

En 1844, on vit à l'Exposition de l'industrie des panneaux de papiers peints destinés à répandre la connaissance des appareils dont on se sert dans les cours de chimie et de physique, tels que : machines à vapeur de Watt, diverses machines à éléver l'eau, pompes, vis d'Archimède, bâlier hydraulique, appareil de distillation, appareil à évaporer dans le vide, etc., etc.

Et aujourd'hui encore, le papier peint a repris cet ancien genre, en imprimant des tableaux représentant les principaux outils de construction, tels que ceux du charpentier, du serrurier, de l'ébéniste, etc., etc.

Sait-on si ces spécimens s'arrêteront là ? Sait-on si un jour on ne demandera pas à cette industrie des papiers de tentures représentant les principales phases de notre histoire nationale, pour en tapisser les parois des salles d'écoles, de façon à compléter, par la vue, l'instruction de nos futurs citoyens ?

En 1889, par exemple, Is. Leroy exposa une grande carte d'Europe de 6^m,50 de long sur 3^m,15 de large, pour laquelle il a fallu 365 planches.

On pourrait citer ainsi beaucoup d'autres cas, où le papier peint a été d'une utilité réelle, mais je crois l'avoir assez prouvé pour ne pas insister davantage.

Done, le papier peint s'est plié à toutes les exigences, soit de la mode, soit de l'histoire ; il a toujours été très précieux et très intéressant au point de vue documentaire. Il vivait de notre vie, de notre intimité et il a sa part dans nos souvenirs ; son passé est glorieux, et la France a le droit de s'enorgueillir de la place qu'il a tenue.

A l'Exposition de Paris, en 1884, l'illustre Chevreul disait, dans son rapport sur le papier peint :

« La France est incontestablement le pays où la fabrication des papiers peints a été poussée le plus loin ; les établissements dont les produits se font le plus remarquer par le choix des dessins, l'harmonie des couleurs et une belle exécution, sont... etc., etc. »

Puis, « obligés de subir la mode, les fabricants de papier peints doivent être continuellement occupés à la consulter, à l'étudier, afin de la rendre le plus profitable possible à leur travail. »

En 1857, Wolowski, également dans un rapport sur les papiers peints, à l'Exposition universelle, disait : « La supériorité de la France n'est contestée par personne, en ce qui concerne cette catégorie de produits ; elle a brillé d'un vif éclat aux deux Expositions de Londres et de Paris, et le jugement unanime du jury l'a constaté, etc., etc.

» En résumé, la France reste sans rivale pour les papiers peints de qualité supérieure, etc., etc. »

Eh bien, malgré tout cela, il faut renoncer à ces anciens errements, et préparer, d'accord avec l'étoffe et les meubles, des formes en harmonie avec les idées modernes.

Nous ne devons pas cependant, comme dit le Coran, ne pas faire de figures, mais nous devons profiter de cette expérience, et approprier les motifs des dessins que nous reproduirons à des applications spéciales et raisonnées.

L'étude des spécimens des objets exposés dans les Expositions rétrospectives et centennales doit enfin nous rappeler que, depuis le quinzième siècle, l'art décoratif a fait de la France son pays d'adoption et c'est pourquoi nous nous prenons à espérer que, par les efforts et la valeur de nos artistes et de nos industriels, elle sera à la hauteur de cette nouvelle tâche et conservera ce précieux dépôt.

F. FOLLOT.



SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.